



**SICTOM**  
GUADELOUPE

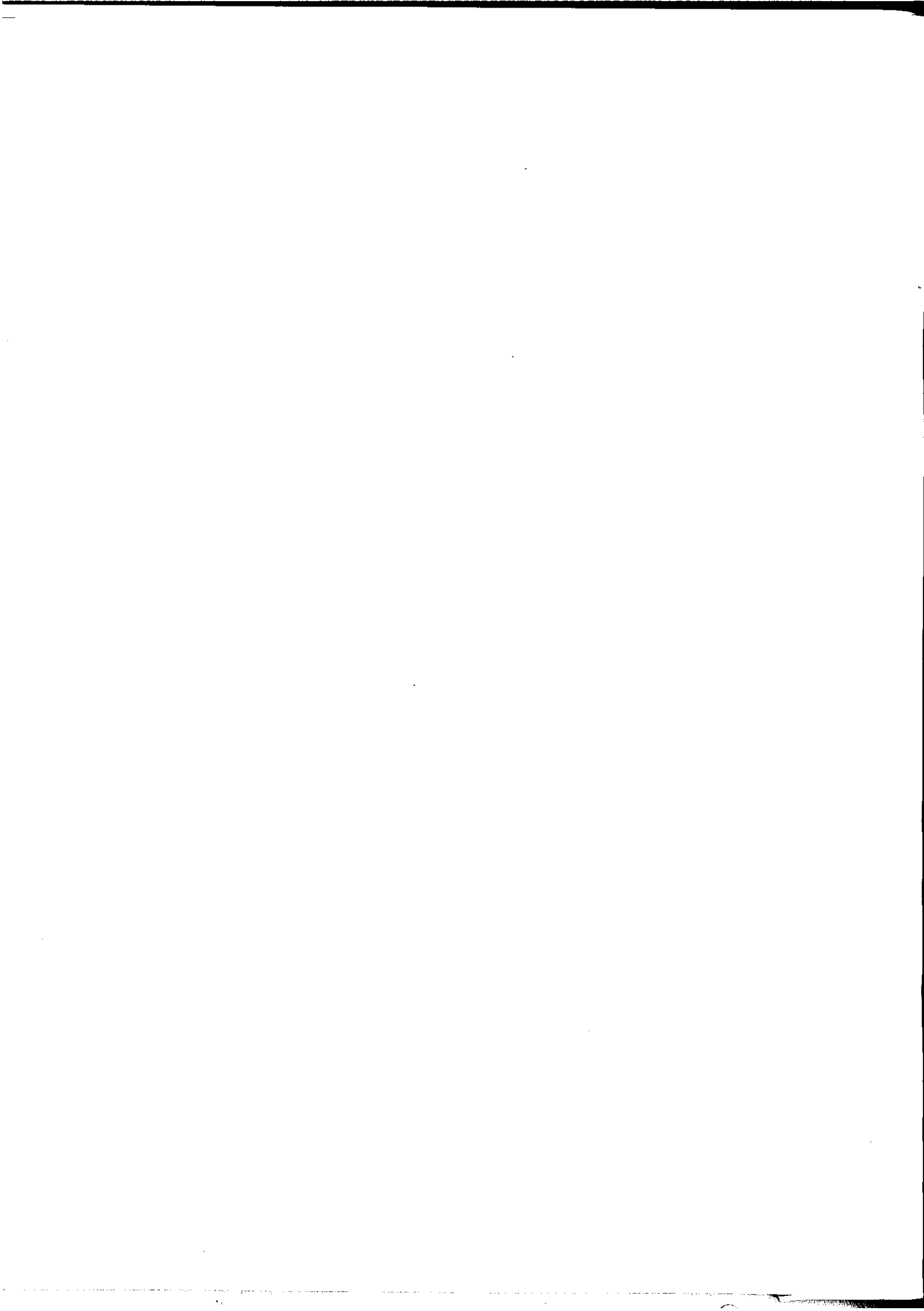


# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



**ANNÉE 2011**







# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

## TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Année 2011





La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite loi Barnier, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter «un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers» avant une mise à disposition du public.

Le présent rapport est établi conformément au décret n° 2000-404 en application de la loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement. Il est transmis à l'ensemble des communes membres du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la Guadeloupe.

Il doit contribuer à mieux connaître et faire connaître, les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de traitement des déchets s'exécute.





## LE MOT DU PRÉSIDENT

2011 est pour nous une année charnière, l'heure d'un bilan à mi-mandat... Force est de constater qu'il nous a fallu faire preuve d'audace, de pédagogie et de patience pour mettre en place les différents projets du SICTOM.

Aujourd'hui, le SICTOM de la Guadeloupe traite et valorise les déchets de plus de la moitié de l'île. Notre syndicat assure la desserte de 273 417 habitants, 16 communes et une communauté de communes.

Le contrat de délégation de service public pour la construction de l'unité de tri et de valorisation énergétique et biologique des déchets ménagers a été lancé en 2008. Les travaux ont enfin débuté en avril 2011. 110 millions de financements publics sont d'ores et déjà acquis sur le projet. Durant toute l'année 2011, des négociations régulières ont été menées avec le délégataire pour optimiser le plan de financement global du projet. Tout a été mis en place pour que le coût du projet soit « soutenable » pour la population guadeloupéenne. Ainsi, le SICTOM a recherché par lui-même des financements à des conditions plus favorables et contracter lui-même auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations un emprunt d'un montant de 50 millions d'euros comme prévu dans le contrat de délégation de service public initial.

La réhabilitation de la décharge de la Gabarre a été engagée sur une surface de 25 hectares avant la fermeture programmée du 31 décembre 2012. Fin 2011, l'ensemble des travaux de terrassement et plus de la moitié des bassins d'eaux pluviales et de lixiviats étaient réalisés.

Huit Communes membres ont déjà mis en place la collecte sélective des déchets ménagers en bornes d'apport volontaire. D'ici fin 2012, toutes les communes du SICTOM trieront leurs déchets. Les résultats du tri sélectif sont d'ores et déjà encourageants avec près de 2000 tonnes de verre valorisées et ceux-ci s'améliorent d'année en année. Le syndicat accentuera la sensibilisation de la population par des opérations de communication de proximité et grand média pour une meilleure gestion des déchets.



Face à l'obligation de fermeture des décharges des îles du Sud (Terre-de-Haut, Terre-de-Bas et Marie-Galante) au 31 décembre 2010, le SICTOM a relevé le défi d'effectuer le transport des déchets des îles du Sud vers la Gabarre dès le 3 Janvier 2011. Malgré des délais courts et l'urgence de la situation, le syndicat a réussi à lancer l'ensemble des prestations (transport maritime et routier des déchets, maîtrise d'œuvre des quais de transfert, location de bennes...) permettant la fermeture de ces décharges à la date indiquée et ainsi éviter une lourde condamnation de l'Etat par l'Union Européenne.

Que ceux qui nous ont accompagnés dans cette lourde tâche, les élus, le personnel du SICTOM et des communes membres, les services de l'Etat, l'ADEME, le Conseil Régional, le Conseil Général, nos partenaires, trouvent ici l'expression de ma profonde et sincère gratitude.

Nous devons continuer notre action, continuer à relever ce formidable défi de la gestion des déchets. Le vote favorable de la commission départementale de coopération intercommunale du 21 décembre 2011, pour la mise en place d'un syndicat mixte, unique, de traitement des déchets ménagers autour du SICTOM, renforce notre détermination!

Nous sommes animés d'une volonté inébranlable et nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour doter la Guadeloupe d'un équipement performant de traitement des déchets ménagers. Nous avons conscience que notre action engage l'avenir de notre île et des générations futures.



# SOMMAIRE

Le Mot du Président	2
Sommaire	5
Synthèse	7
1 Définition du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés	8
1.1 Les compétences statutaires du syndicat	8
1.2 Les modes de gestion du service public	8
1.3 Périmètre du SICTOM de la Guadeloupe	9
2 Evènements marquants de l'année 2011	11
2.1 La réhabilitation du site de la gabarre véritablement engagée	11
2.1.1 Contexte	11
2.1.2 Etat d'avancement des travaux	12
2.1.3 Ouvrages futurs encore à réaliser notamment sur l'année 2012	15
2.2 la plate-forme multifilières	15
2.2.1 Description du projet	15
2.2.2 Etat d'avancement du projet	17
2.3 Mise en place d'un syndicat départemental unique	19
2.4 Intensification du dispositif de collecte sélective des emballages ménagers	20
2.5 Le transfert des déchets des îles du Sud : un objectif prioritaire du SICTOM	22
2.5.1 Rappel des éléments du contexte	22
2.5.2 Le transport des déchets des îles du Sud reste une priorité pour le SICTOM	23
2.6 Prospective financière	24
2.7 Réorganisation des services administratifs et techniques	24
2.8 Améliorations des conditions d'exploitation de la Gabarre	27
2.8.1 Amélioration des conditions de travail sur le site de la Gabarre	27
2.8.2 Opérations menées sur l'exploitation de la décharge	27
3 Principaux indicateurs techniques	29
3.1 Territoire et organisation	29



3.2	Traitement des déchets	31
3.2.1	Informations générales	31
3.2.2	Décharge intercommunale de la Gabarre	32
3.2.3	La Déchetterie Edouard Bénito-Espinal	48
3.2.4	Collecte sélective des emballages ménagers	54
3.2.5	Traitement des DIB	63
4	Principaux indicateurs financiers	66
4.1	Bilan Annuel	66
4.1.1	Modalités d'exploitation	66
4.1.2	Quelques éléments financiers : le sictom, un syndicat en cours de restructuration	66
4.2	Contributions des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe	70
4.2.1	Déchets enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabarre et la TGAP	71
4.2.2	La participation par habitant	71
4.3	Autres Recettes et Subventions perçues	75
4.3.1	Traitement des déchets produits par d'autres tiers sur la décharge intercommunale de la Gabarre	75
4.3.2	Subventions	75
5	Perspectives d'évolution du SICTOM	76
5.1	Cadre Général	76
5.1.1	Mise en place du Séminaire 2012-2017	76
5.1.2	Mise en ligne d'un site internet et refonte de l'image du SICTOM	76
5.1.3	Montée en puissance de la collecte sélective sur l'année 2012	76
5.1.4	Extension de la gestion des déchets des îles du Sud	79
5.2	Une évolution nécessaire de la contribution des communes au SICTOM de la Guadeloupe	81
5.3	Vers un plan de prévention et de réduction des déchets	82
	Conclusion	85
	Liste des Illustrations	86





## SYNTHESE

L'année 2011, année charnière, a été marquée par l'intensification de la politique d'investissement d'envergure lancée par le SICTOM.

En effet, sur l'année, les dépenses d'investissement sont supérieures à 12 M€ et ont été largement ciblées sur la réhabilitation de la décharge dont les travaux, lancés en 2010, ont d'ailleurs nettement amélioré les conditions d'exploitation du site.

Ces travaux s'inscrivent dans le sens d'une amélioration de la gestion des déchets en Guadeloupe, dans la même logique que la poursuite du projet de construction d'une plateforme multifilières permettant d'assurer un traitement et une valorisation plus large à terme.

L'année 2011 consacre également l'orientation prioritaire du SICTOM en faveur du transfert des déchets des îles du Sud avec l'adhésion de deux nouvelles collectivités d'une part (la commune de Terre de Haut et la Communauté de communes de Marie Galante) et le transport maritime des déchets des îles du Sud, lancé au 3 Janvier 2011, d'autre part. Des travaux de construction de quai de transfert à Terre de Haut, Terre de Bas et Marie Galante ont été programmés afin d'assurer cette mission.

En outre, l'année 2011 marque l'intensification de la collecte sélective sur le territoire du SICTOM et souligne de bons taux de remplissage et de valorisation qui peuvent être améliorés dans les années à venir et notamment s'agissant des JRM. Le plan de communication actualisé devra concrétiser une sensibilisation d'un plus large public et concentrer son action sur les zones les moins efficaces.

Au regard de ces différents projets en cours et du mode de participation actuel des communes, la contribution a vocation à évoluer sur les prochaines années pour faire participer les communes membres aux efforts nécessaires à la mise en place d'une gestion moderne des déchets en Guadeloupe.

La perspective d'un passage à un syndicat départemental unique autour du SICTOM rend nécessaire de telles évolutions afin d'assurer une participation équitable et solidaire.

Enfin, l'année 2011 avec un tonnage traité en augmentation chiffré à 226 000 tonnes met en évidence la nécessité de mettre en place un plan de prévention et de réduction des déchets au niveau local afin de diminuer progressivement les tonnages apportés en respect de la réglementation en vigueur et dans la perspective de la mise en service de la plateforme multifilières qui traitera 140 000 de déchets par an.





# 1 - DEFINITION DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

## 1.1 - LES COMPETENCES STATUTAIRES DU SYNDICAT

Le SICTOM de l'agglomération pointoise (devenu SICTOM de la Guadeloupe) créé par arrêté préfectoral n°73-72 AO-11/2 du 5 avril 1973 a d'abord exercé la compétence traitement des ordures ménagères.

Depuis cette date, du fait des importantes évolutions réglementaires en matière d'environnement et de coopération intercommunale ainsi que de l'extension de son périmètre, ses missions ont dû progressivement évoluer.

Selon l'arrêté préfectoral n°2008-980 AD/II/2, le SICTOM de la Guadeloupe exerce au lieu et place des collectivités membres, les missions de services publics de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Ces missions sont rattachées aux compétences statutaires (article 2) suivantes :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- l'étude et la réalisation des équipements nécessaires au traitement des déchets ménagers et assimilés en vue de leur élimination et de leur valorisation ;
- l'exploitation, l'entretien, les grosses réparations et la gestion de ces équipements.

Conformément au PDEDMA de la Guadeloupe, il assure la maîtrise d'ouvrage de tous les quais de transfert ainsi que l'organisation des transferts de ces quais au centre de traitement.

Il peut conclure des conventions avec des communes, collectivités et établissements publics de coopération compétents. Il peut également se voir confier l'aména-

gement et la gestion de certaines installations nécessaires à la mise en œuvre par les communes de la compétence déchets, notamment dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

## 1.2 - LES MODES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC

Le service public de traitement de déchets ménagers et assimilés est assuré par le SICTOM de la Guadeloupe :

- En régie directe pour l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Gabarre ;
- En prestation de services par :
  - La société ECODEC : pour le centre de tri des déchets issus de la collecte sélective ;
  - La société Espaces Services, pour la collecte et le transport des déchets issus de la collecte sélective ;
  - Les sociétés TMDD et Caribbean Transloc, respectivement pour le transport maritime et le transport routier des bennes de déchets ménagers provenant des îles du sud (Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, Communauté de Communes de Marie-Galante)

## 1.3 - PERIMETRE DU SICTOM DE LA GUADELOUPE

En 2011, le périmètre du SICTOM a été élargi à deux collectivités : la commune de Terre de Haut et la Communauté de communes de Marie Galante. Par l'intégration d'une communauté de communes, le SICTOM devient par conséquent un syndicat mixte.

D'après la délibération du 19 Mai 2011 portant extension du périmètre du SICTOM de la Guadeloupe, le syndicat intercommunal se compose désormais des collectivités suivantes :





Collectivités	Date d'adhésion	Population
Abymes (Les)	Arrêté du 5 avril 1973	59 270 habitants
Anse-Bertrand	Arrêté du 13 juillet 2007	4 676 habitants
Baie-Mahault	Arrêté du 5 avril 1973	29 503 habitants
Désirade (La)	Arrêté du 9 décembre 2010	1 583 habitants
Gosier	Arrêté du 5 avril 1973	26 895 habitants
Goyave	Arrêté du 9 juin 2006	7 745 habitants
CC Marie-Galante	Arrêté du 4 mars 2011	11 872 habitants
Morne-à-l'Eau	Arrêté du 13 juillet 2007	17 043 habitants
Moule (Le)	Arrêté du 9 juin 2006	21 347 habitants
Petit-Bourg	Arrêté du 9 juin 2006	22 171 habitants
Petit-Canal	Arrêté du 19 octobre 2010	8 177 habitants
Pointe-à-Pitre	Arrêté du 5 avril 1973	17 216 habitants
Port-Louis	Arrêté du 13 juillet 2007	5 451 habitants
Saint-François	Arrêté du 9 décembre 2010	14 149 habitants
Sainte-Anne	Arrêté du 9 juin 2006	23 457 habitants
Terre-de-Bas	Arrêté du 19 octobre 2010	1 031 habitants
Terre-de-Haut	Arrêté du 31 janvier 2011	1 831 habitants
<b>Total</b>		<b>273 417habitants</b>

Les chiffres de populations sont ceux fournis par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

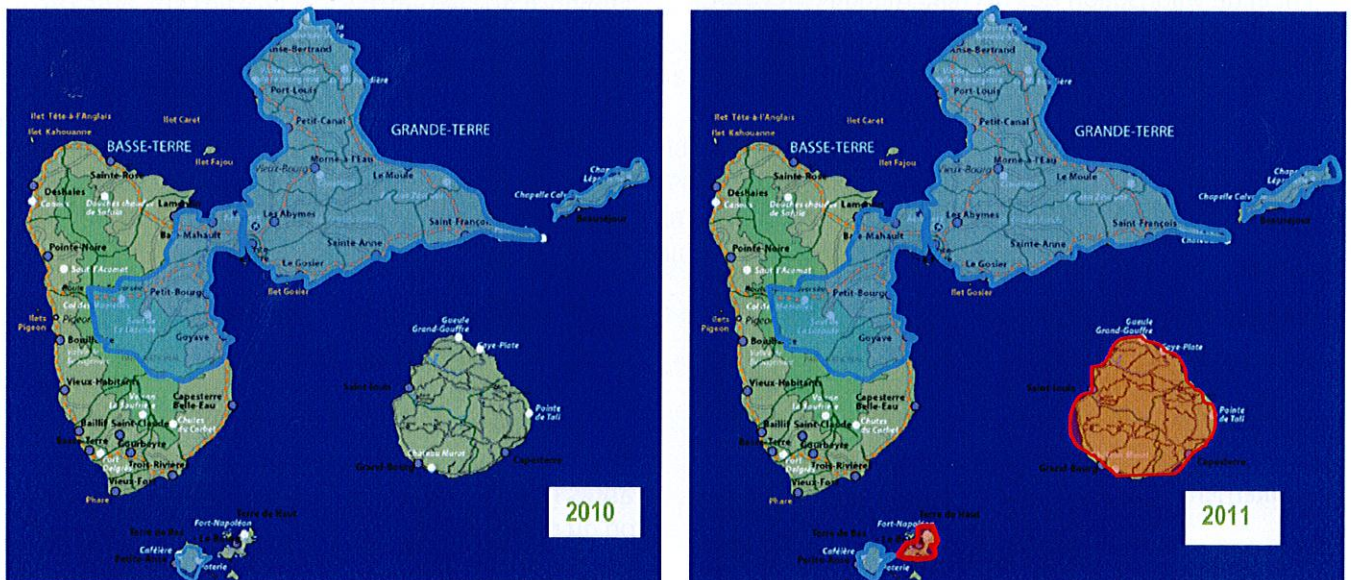


Figure 1: Extension du SICTOM de la Guadeloupe entre 2010 et 2011





## 2 - EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2011

### 2.1. LA REHABILITATION DU SITE DE LA GABARRE VERITABLEMENT ENGAGEE

#### 2.1.1 - CONTEXTE

Par un arrêté du 29 mars 2007, la France a été condamnée par la Cour de Justice des communautés Européennes en raison de l'existence sur son territoire de nombreuses décharges non autorisées.

Par courrier en date du 8 mai 2008, la commission Européenne a ensuite adressé une mise en demeure aux autorités françaises. Le département de la Guadeloupe contribuait à ce contentieux puisqu'en 2008, 13 décharges non autorisées subsistaient sur son territoire. Depuis 8 décharges ont été fermées, trois ont été autorisées (La Désirade, Saint Martin, La Gabarre). Le 1er janvier 2011, les décharges de Terre de Bas, Terre de Haut et de Grand Bourg Marie Galante ont été fermées.

Concernant le site de la Gabarre, le SICTOM de la Guadeloupe a été mis en demeure, par arrêté préfectoral n°2009-1120 AD/1/4 du 16 juillet 2009, de régulariser la situation administrative de la décharge. Par courrier en date du 24 juillet 2009, le syndicat a proposé au Préfet de prendre un arrêté de fermeture administrative et de réhabilitation du site, assorti de prescriptions techniques de fin d'exploitation. En conséquence, deux arrêtés préfectoraux ont été pris :

- Arrêté préfectoral n°2009-1618 qui prononce la fermeture de la décharge au 31 décembre 2012 et fixe les prescriptions relatives à sa réhabilitation qui devra être achevée au 1er Août 2013 ;

- Arrêté préfectoral n°2009-1619 qui porte prescriptions complémentaires pour la réhabilitation dans le cadre du projet de construction d'une installation de traitement multi-filières ;

Dans ce cadre, le SICTOM a lancé un appel d'offres en vue de la réhabilitation de la décharge. Le marché public de travaux a été attribué et notifié le 16 novembre 2010, au groupement Séché Eco Services, groupe industriel reconnu dans les domaines du traitement et de la valorisation des déchets, et Antilles Recyclage, son cotraitant qui assure dans le cadre de ces opérations, la maîtrise administrative des achats et des approvisionnements liés aux matériaux d'importation (exonération de l'octroi de mer) et la coordination des différents intervenants et sous-traitants. La durée prévue de ce marché est de 3 ans. Le coût global du projet est de 28 468 508,65 €.

Ce projet de réhabilitation de la Décharge a fait l'objet d'une demande de financement au titre du FEDER et auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'ADEME.

Participations financières des différents partenaires :  
Le montant éligible des travaux a été arrêté à la somme de 23 660 097,64 € HT.

- FEDER : 13 486 255,60 €
- ADEME : 975 000,00 €
- SICTOM : 9 198 841,99 €

Depuis décembre 2010, date de démarrage des travaux, les conditions d'exploitation du site de la Gabarre se sont nettement améliorées afin de converger vers les dispositions de l'arrêté interministériel du 9 septembre 1997 qui réglemente ce type d'installation : contrôle d'entrée des déchets, recouvrement régulier des déchets entreposés, prise en compte des lixiviats et du biogaz, etc.





## 2.1.2 - ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le tableau suivant présente l'avancée des travaux :

Figure 2: Avancement des travaux de réhabilitation au 30 septembre 2011 (source : SICTOM)

Figure 2: Avancement des travaux de réhabilitation au 30 septembre 2011 (source :SICTOM)

Etat d'avancement des travaux au 30 septembre 2011	SECHE ECO SERVICES	ANTILLES RECYCLAGE	TOTAL	RESTE A EFFECTUER
1 TACHES REGLEMENTAIRES PREALABLES	31%	11%	42%	58%
2 INSTALLATION ET REPLI DE CHANTIER	66%	7%	73%	27%
3 TERRASSEMENT, REPROFILAGE	104%		104%	-4%
4 COUVERTURE DE LA ZONE	8%		8%	92%
5 GESTION DES LIXIVIATS	0%		0%	100%
6 STOCKAGE DES LIXIVIATS	78%		78%	22%
7 TRAITEMENT DES LIXIVIATS	52%		52%	48%
8 GESTION DES EAUX SUPERFICIELLES	39%		39%	61%
9 GESTION DU BIOGAZ	12%		12%	88%
11 FRAIS DE CONTRÔLE				
11.1 Piézomètre	0%		0%	100%
11.2 Etude hydrogéologique	100%		100%	0%
12 VOIRIES	3%		3%	97%
13 MISE EN CLOTURE DU SITE	0%		0%	100%
14 COORDINATION /CONCERTATION AVEC L'EXPLOITATION DU SITE				
15 MAITRISE D'ŒUVRE (incluse dans marché de travaux : contrôle interne)				
15.1 Mission de contrôle des géomembranes		47%	47%	53%
15.2 Mission de contrôle des terrassements et des	13%	51%	64%	36%
15.3 Mission de suivi environnemental	16%	51%	67%	33%
15.4 Mission de coordination générale	16%	61%	77%	23%
15.5 Suivi hygiène et sécurité	17%	50%	67%	33%
16 ASSURANCES	40%		40%	60%

12

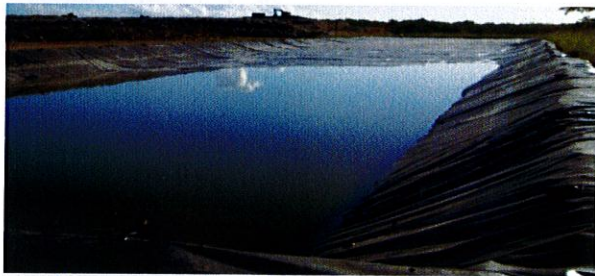


Etat de la décharge avant le début des travaux



A fin 2011, les travaux de réhabilitation de la décharge étaient largement engagés, suivant le plan d'avancement prévu initialement.

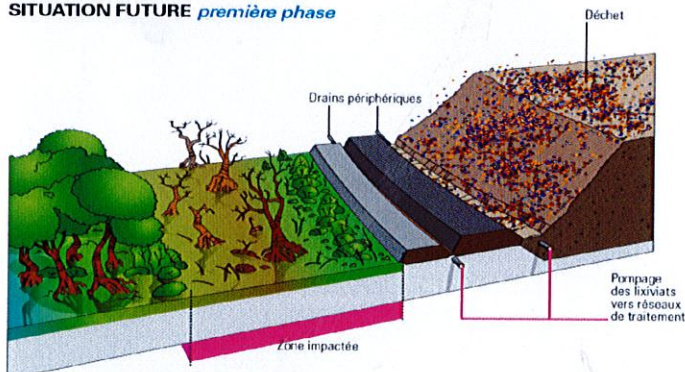
Les ouvrages suivants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :



Lagune pour traitement phytobiologique des lixiviats

a dique existante et création d'une nouvelle dique (réalisation à 70%)

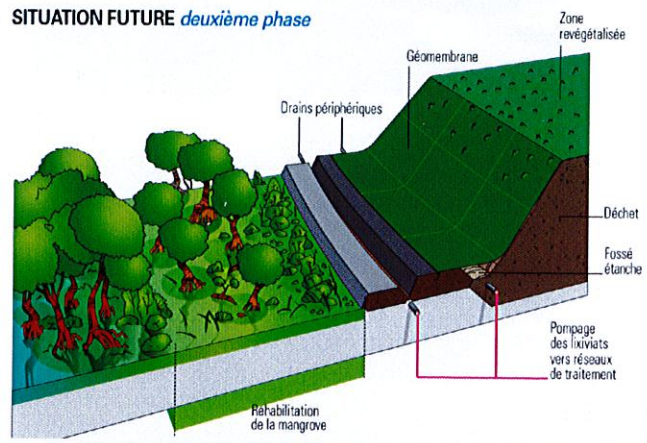
SITUATION FUTURE *première phase*



Projet de création d'une double digue périphérique



SITUATION FUTURE *deuxième phase*





### 2.1.3 - OUVRAGES FUTURS ENCORE A REALISER NOTAMMENT SUR L'ANNEE 2012

Au cours de l'année 2012, les travaux suivants seront engagés :

- Forage et équipement des puits de dégazage (zone Nord-Est);
- Unité de prétraitement des eaux;
- Unité de brûlage du biogaz;
- Etanchéité massif (talus et dôme Nord-Est);
- Drainage lixiviats (zone Nord-Est);

## 2.2 - PLATE-FORME MULTIFILIERES

### 2.2.1 - DESCRIPTION DU PROJET

Dans le but de permettre l'amélioration de la gestion des déchets ménagers et assimilés du département de la Guadeloupe et conformément aux prescriptions du

PDEDMA, le Comité Syndical du SICTOM de la Guadeloupe a décidé, par une délibération en date du 8 octobre 2007, de mettre en œuvre, sur l'ensemble de son territoire, une gestion multifilières des déchets ménagers et assimilés. Ainsi, après mise en concurrence, le SICTOM a signé avec un groupement de sociétés composé d'Urbaser SA et Valorga International SAS un contrat de délégation de service public le 19 février 2008.

Ce contrat a pour objet la mise en place d'une plate-forme environnementale multifilières de traitement des déchets ménagers et assimilés et porte sur le financement, les études, la construction et l'exploitation du Projet.

Ce concept de plateforme multifilières, dépasse la simple notion de filière d'élimination. En effet, conformément à la directive cadre européenne, tout l'enjeu est de privilégier une politique de valorisation matière par rapport à la valorisation énergétique.





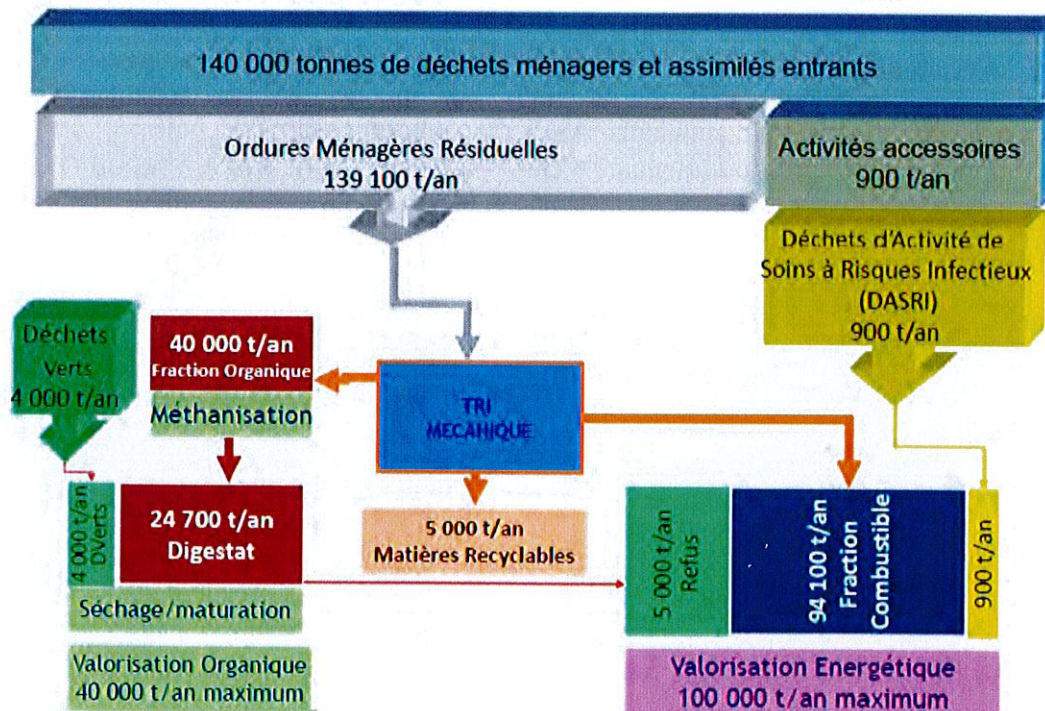
Cette valorisation est de trois types :

- A l'arrivée des déchets sur la plateforme, un premier tri permettra une valorisation matière des déchets qui pourront par la suite être recyclés. Les déchets sont ensuite séparés en deux flux, les déchets organiques et les déchets ultimes non recyclables ;
- Le flux de matière organique passera ensuite dans un processus de méthanisation. Ce concept innovant permet une valorisation organique des déchets. Il en résulte une production de biogaz qui servira ensuite à la production d'énergie (électricité et chaleur) et une production d'un compost de qualité ;
- Enfin, les déchets triés n'étant pas propices au recyclage ou à la production de compost entreront dans un processus de valorisation énergétique qui permettra la production d'électricité redistribuée sur le réseau. L'énergie ainsi produite est équivalente à la consommation électrique annuelle d'une ville de 56 000 habitants. Il est à noter que cette production électrique augmentera la part d'énergies renouvelables dans la production électrique de l'île ;

94% des déchets seront ainsi valorisés, les 6% restants étant destinés à l'enfouissement. Cette réduction en volume est particulièrement importante dans le contexte insulaire de la Guadeloupe. Le Projet permettra l'économie de matières premières et d'énergie puisque la plateforme produira sa propre électricité et revendra le surplus à EDF. De plus, le Projet respecte les principes et les règles applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement et correspond aux objectifs de développement durable de l'Union Européenne.

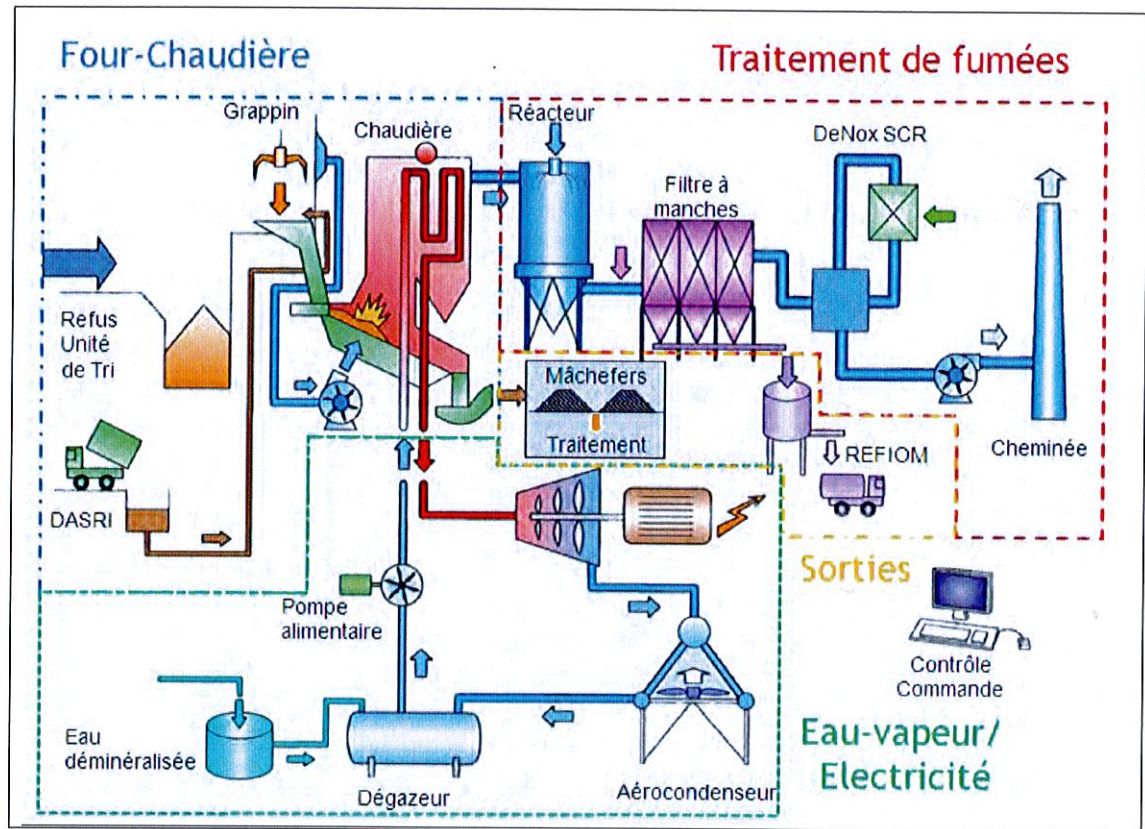
Par ailleurs, l'effectif global durant l'exploitation sera de 78 personnes (Postes équivalents temps plein - ETP) pour des tâches hautement spécialisées, avec la reprise de 32 salariés du SICTOM, travaillant pour l'exploitation du site de "La Gabarre" et l'embauche de 46 personnes. Ces embauches se feront en privilégiant l'insertion au travail et en donnant la priorité aux personnes habitant aux alentours du site.

### Bilan matières entrantes





Procédé de traitement



2.2.2 - ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

a) Rappel des étapes administratives

Le contrat de DSP a été signé le 19 février 2008 entre le SICTOM de la Guadeloupe et le groupement de sociétés constitué d'Urbaser SA et de Valorga International SAS. Depuis lors, l'autorisation de permis de construire a été obtenue le 4 mars 2009, un avis favorable de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a été obtenu le 20 novembre 2009, estimant que le Projet était « indispensable à la résolution du problème de traitement des déchets en Guadeloupe » et l'Autorisation d'Exploiter a été obtenue le 29 juin 2010.

b) Rappel du montant à financer

La DSP initiale prévoyait à l'origine les montants à financer suivants :

- Montant des travaux : 170 527 694 € ;
- Frais de préfinancement : 9 933 618 € ;
- Total : 180 461 312 €.

c) Etat d'avancement du plan de financement en 2011  
Le plan de financement a évolué favorablement en 2011 :

- 17 M€ de fonds propres du délégataire portés à 25 M€ ;
- 73 M€ de subventions (FEDER, Conseil Général, Conseil Régional et ADEME) ;
- Un apport sous forme de bénéfices fiscaux relatifs à la Loi Girardin, estimé à 17 M€ ;
- le solde (estimé à 70 M€ hors impact de l'actualisation des coûts d'investissement) de financement long terme sous forme de crédit-bail mobilier.

Après les subventions du Conseil Général (8,5 M€ attribués le 15 juillet 2010) et de l'ADEME (4 M€ votés en octobre 2010), les subventions régionales et européennes ont été accordées en 2011 (8.5 M€ de subvention approuvée par délibération de l'assemblée plénière du Conseil régional du 22 mars 2011 et 52 M€ de FEDER accordés le 04/05/2011). Le dossier de demande d'agrément pour la subvention Loi Girardin a été déposé en mai 2011.

Afin d'optimiser le montage financier global et réduire ses propres coûts, le SICTOM a approché en 2011 les fonds



d'épargne de la Caisse des Dépôts et de Consignations qui s'est engagé à attribuer au SICTOM un financement de 50 M€. Cette disposition était prévue par l'article 34.3 du contrat de DSP qui laisse « ..... la possibilité au SICTOM de rechercher par lui-même des financements à des conditions plus favorables et de contracter lui-même auprès des organismes bancaires et financiers un emprunt d'un montant maximum de 50 M€ (...) ».

#### d) Etat d'avancement des travaux

Depuis la délivrance de l'autorisation d'exploiter, le délégataire invoque le changement de conjoncture bancaire pour ne pas démarrer les travaux. De son côté, le SICTOM estime que le changement des conditions bancaires dans le contexte actuel ne saurait dispenser le délégataire d'accomplir sa mission.

Les travaux ont pu reprendre, malgré la persistance des difficultés à mobiliser l'emprunt long terme.

Ainsi, le site a été entièrement nettoyé et les travaux d'excavation étaient réalisés à 95% en octobre 2011.

### 2.3 - MISE EN PLACE D'UN SYNDICAT DÉPARTEMENTAL UNIQUE

L'arrêté n°2011-1532 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale du 30 décembre 2011 fixe le schéma adopté le 20 décembre 2011 par la CDCI. Ainsi, le SICTOM, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), a vocation à être élargi : « le syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés couvrira

l'ensemble du territoire et sera issu de l'élargissement du SICTOM ».

Le SICTOM deviendra ainsi l'unique syndicat départemental pour le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La mise en place d'un syndicat départemental unique autour du SICTOM permettra la mise en œuvre d'une stratégie unifiée et structurée de gestion et de traitement des déchets à l'échelle de la Guadeloupe.

Ce changement de périmètre implique l'intégration par le SICTOM des entités suivantes :

- Le SYMCTOM : Syndicat Mixte de la périphérie de Basse-Terre pour la collecte et le traitement des ordures ménagères qui regroupe les communes suivantes :
  - > La Communauté de communes de Sud Basse-Terre
  - > Bouillante
  - > Capesterre Belle Eau
  - > Pointe Noire au titre de la CANBT
  - > Trois Rivières
  - > Vieux-Fort
  - > Vieux-Habitants
- La Communauté d'Agglomération de Nord Basse-Terre (CANBT) composée des communes de :
  - > Deshaies
  - > Le Lamentin
  - > Petit-Bourg
  - > Sainte-Rose
  - > Pointe-Noire



Vue du site avant nettoyage de la parcelle

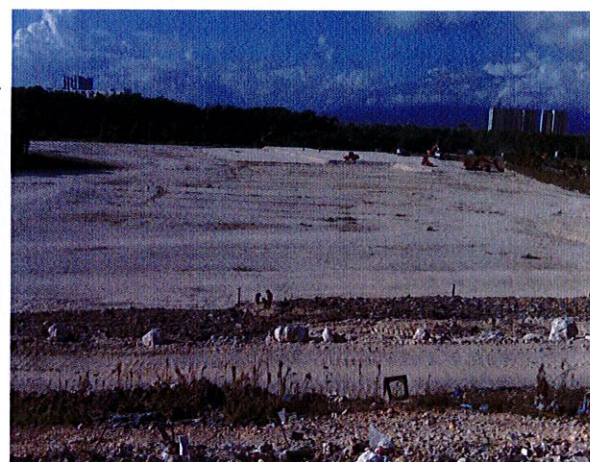


Le même site en mars 2011





Avril 2011 : début des travaux d'excavation



Octobre 2011 : excavation réalisée à 95%

Grâce à la mise en place du syndicat départemental unique, ce dernier bénéficiera de plusieurs avantages et notamment :

- Le syndicat mutualisera ses moyens à l'échelle du territoire, ce qui se traduira en économies d'échelles, notamment sur les marchés publics ;
- Un travail de concert permettra au syndicat de disposer et de bénéficier d'équipements et d'infrastructures de traitements performants et coûteux ;
- Les délais institutionnels se verront réduits, ce qui permettra d'accroître l'efficacité de l'action publique.

## 2.4 - INTENSIFICATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

Dans le cadre d'un premier groupement de commandes, la collecte sélective des emballages ménagers en bornes d'apport volontaire (BAV) a été mise en place en 2009 dans 8 communes à savoir les Abymes, Anse-Bertrand, Goyave, Morne-à-l'Eau, (Le) Moule, Petit-Bourg, Port-Louis et Pointe-à-Pitre.

La répartition des conteneurs de tri de ce premier groupement de commande est présentée dans le tableau ci-dessous :

La répartition des conteneurs de tri de ce premier groupement de commande est présentée dans le tableau ci-dessous

Collectivités	Nbr de BAV pour le verre	Nbr de BAV pour les EMR	Nbr de BAV installés	Nbr de BAV prévues	Nbr de BAV enterrée	<sup>1</sup> Groupement de commande
Abymes	91	91	182	254	-	1 <sup>er</sup>
Moule	42	42	84	84	-	1 <sup>er</sup>
Port-louis	11	11	22	22	-	1 <sup>er</sup>
Pointe-à-pitre	45	45	90	100	(15)	2 <sup>nd</sup>
Anse-bertrand	11	11	22	22	-	1 <sup>er</sup>
Goyave	14	14	28	28	-	1 <sup>er</sup>
Morne-à-l'eau	35	35	70	70	-	1 <sup>er</sup>
Petit-bourg	42	42	84	114	-	1 <sup>er</sup>
<b>Totaux</b>	<b>289</b>	<b>289</b>	<b>578</b>	<b>694</b>	<b>(15)</b>	

<sup>1</sup> Le groupement de commandes a été dissous par délibération en date du 26 avril 2011

<sup>2</sup> Le groupement de commandes a été dissous par délibération en date du 26 avril 2011



Dans le cadre d'un deuxième groupement de commande, il est envisagé d'installer de nouveaux conteneurs de tri (voir tableau ci-joint) :

Collectivités	Population	Nbr de BAV prévues	Nbr de BAV pour le verre	Nbr de BAV pour les EMR	Nbr de BAV enterrée	Groupement de commande
Baie-Mahault	28 893	100	40	60	(10)	2 <sup>nd</sup>
La Désirade	1 656	-	-	-	-	2 <sup>nd</sup>
Le Gosier	27 700	110	55	55	-	2 <sup>nd</sup>
Petit-Canal	8 348	34	17	17	-	2 <sup>nd</sup>
Sainte-Anne	23 371	94	47	47	-	2 <sup>nd</sup>
Saint-François	14 055	56	28	28	(10)	2 <sup>nd</sup>
Terre-de-Bas	1 043	-	-	-	-	2 <sup>nd</sup>
Terre-de-Haut	1 908	-	-	-	-	2 <sup>nd</sup>
Communauté de commune de Marie-Galante	12 400	50	25	25	-	2 <sup>nd</sup>
<b>Totaux</b>	<b>119 374</b>	<b>444</b>	<b>212</b>	<b>232</b>	<b>(20-...)</b>	

Le nombre de bornes attribuées à chaque collectivité est calculé selon les recommandations de l'ADEME : 1 BAV au minimum pour 500 habitants.

A ce jour, les communes de la Désirade et des Saintes sont équipées de leurs propres dispositifs de BAV. Il est d'ailleurs prévu de densifier certains points compte tenu de la vocation touristique de ces îles.

L'intensification de la collecte sélective s'est traduite par une augmentation du budget affecté à cette activité en 2011 : 2 066 k€ sur l'exercice 2011. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

S'agissant de la communication, des difficultés importantes dans l'exécution du marché A4 Environnement ont été constatées et le comité de pilotage collecte sélective n'a pu se réunir régulièrement.

Principaux Postes de dépense en 2011	Prestataires	Coûts en 2011 (TTC)
Fourniture et Pose de BAV	Plastic Omnium	421 848 €
Collecte des BAV	ESPACE SERVICES	537 330 €
Tri et Conditionnement des EMR	ECODEC	686 006 €
Maintenance et Réparation des BAV	Entreprise Varieux	4 859 €
Travaux de Génie Civil	SULO	88 970 €
Communication	A4 Environnement	71 790 €
Paiement des Ambassadeurs de tri		255 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 066 303 €</b>





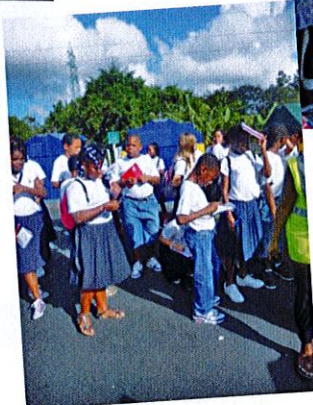


Le Moule

Morne-à-l'Eau



Le Gosier



Visite de la déchetterie de la Gabarre



Animation prévention

20

Afin d'optimiser la gestion de la collecte sélective, le SICTOM a décidé par délibération en date du 26 Avril 2011 de mettre fin au groupement de commandes sur la collecte sélective. Après la mise en œuvre d'un avenant du marché d'A4 Environnement, la communication relative à la collecte sélective a pu redémarrer fin 2011. Un comité de pilotage a été mis en place le 7 novembre 2011 avec de nouvelles règles de fonctionnement et un nouveau plan de communication.

Ainsi, la communication de proximité des ambassadeurs de tri a pris un nouvel élan sur la fin de l'année 2011 avec la participation active du SICTOM à la « **Semaine européenne de la réduction des déchets** » du 19 au 27 novembre 2011.

Les objectifs du SICTOM étaient de communiquer au grand public et aux scolaires sur :

- Le tri des déchets et les comportements éco-citoyens ;
- La prévention.

Toutefois, à la fin de l'année 2011, la problématique de re-

nouvellement des contrats de certains ambassadeurs de tri est devenue prégnante. En effet, beaucoup d'ambassadeurs de tri se sont retrouvés en fin de contrats CUI-CAE sans possibilité de renouvellement. Le SICTOM soucieux de l'insertion professionnelle de ces agents leur a proposé un dispositif spécifique leur permettant de mettre en place leur projet professionnel et d'assurer une partie des formations liées à leur projet professionnel.

## 2.5 - LE TRANSFERT DES DÉCHETS DES ILES DU SUD : UN OBJECTIF PRIORITAIRE DU SICTOM

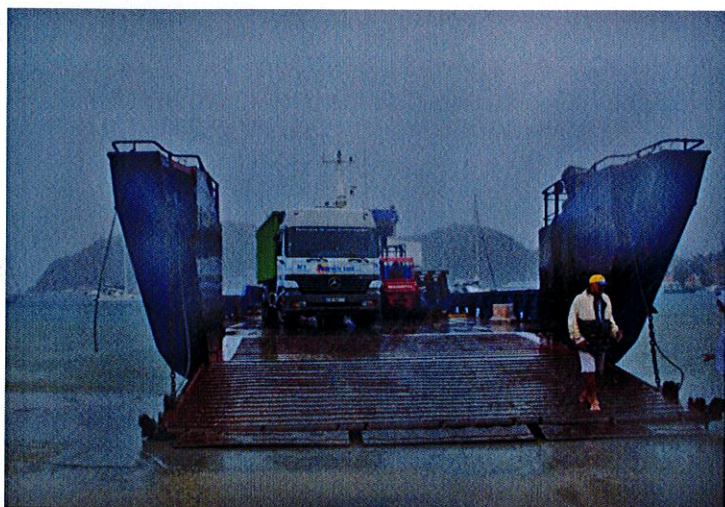
### 2.5.1 - RAPPEL DES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE

Par arrêté du 3 août 2010, l'Etat a pris la décision de fermer au 31 Décembre 2010 la **fermeture des trois décharges non autorisées de Terre-de-Bas, Terre-de-Haut et de Grand-Bourg de Marie-Galante**.

Ainsi, contraintes de fermer leurs décharges, les communes concernées ont dû mettre en place une solution temporaire de transfert des déchets collectés vers les centres d'élimination autorisés de la Guadeloupe continen-







**Le 3 janvier 2011 : démarrage du transfert des déchets des îles du sud**

tales. Celles-ci ont bénéficié, pour ce faire, de la maîtrise d'œuvre de l'ADEME qui a mandaté le bureau d'études Caraïbes Environnement.

Compte tenu de l'urgence et des moyens financiers nécessaires, lors d'une réunion du 21 octobre 2010, le président du SICTOM s'est engagé à accompagner les îles du Sud dans leurs démarches, en anticipant la maîtrise d'ouvrage des quais de transfert et du transport des déchets de ces trois communes et tout en accélérant leur adhésion au SICTOM. De son côté, l'Etat a décidé de porter, à titre dérogatoire, le financement des investissements à 100 % (80% ADEME, 20% FEDER) ;

Ainsi, grâce au partenariat renforcé de l'Etat, l'ADEME, le SICTOM et les îles du Sud, le transfert des déchets des îles du Sud vers le site de la Gabarre a bien été réalisé le lundi 3 janvier 2011. Des moyens logistiques importants ont été mis en œuvre : transports maritime et routier des déchets, maîtrise d'œuvre des quais de transfert, fourniture de bennes et de camions amplirolls, communication, etc. Cette opération a permis d'assurer la fermeture des décharges des îles du Sud au 31 Décembre 2010 comme prévu et d'éviter à la France d'être assujettie d'une amende de 52 millions d'euros à l'Union Européenne, assortie d'une astreinte de 110 000 euros par jour.

Le 3 Janvier 2011 : démarrage du transfert des déchets des îles du Sud

### **2.5.2 - LE TRANSPORT DES DECHETS DES ILES DU SUD RESTE UNE PRIORITE POUR LE SICTOM**

Conformément aux prescriptions de l'étude menée par le bureau d'études CARAIBES ENVIRONNEMENT, les communes de Terre de Bas, Terre de Haut, Marie Galante et le SICTOM ont donc décidé de construire dans chaque île, dans un premier temps, une plateforme de déchargement des déchets puis dans un deuxième temps, un quai de transfert définitif. Ces opérations nécessitent des études de maîtrise d'œuvre, des travaux de construction, des équipements (bennes, chariot élévateur) et des moyens de transport (barge et camions).

<b>PPI actualisée du SICTOM</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Etudes-Quais de transfert Grande terre	147 359 €	2 208 €	
Travaux-Quais de transfert Grande terre		1 500 000 €	1 688 098 €
Acquisition module béton Terre de Haut	130 000 €		
Acquisitions bennes îles du sud	130 000 €		
MOE et travaux-Quai de transfert Terre de Bas	455 700 €		
Acquisitions camions îles du Sud	691 145 €		
Quais de transfert-Marie-Galante	710 451 €		
<b>Total</b>	<b>2 264 655 €</b>	<b>1 502 208 €</b>	<b>1 688 098 €</b>





Le Plan Pluriannuel d'Investissement du SICTOM (PPI), qui présente les dépenses d'investissement du syndicat réparties sur plusieurs exercices comptables, souligne que le Comité syndical du SICTOM a mis en place une politique résolument volontariste en faveur de la gestion des déchets des îles du Sud.

Le coût estimé par habitant (sur le périmètre du SICTOM) est de 8,28 € en 2012 ; 5,49 € en 2013 ; 6,17 € en 2014.

## 2.6 - PROSPECTIVE FINANCIERE

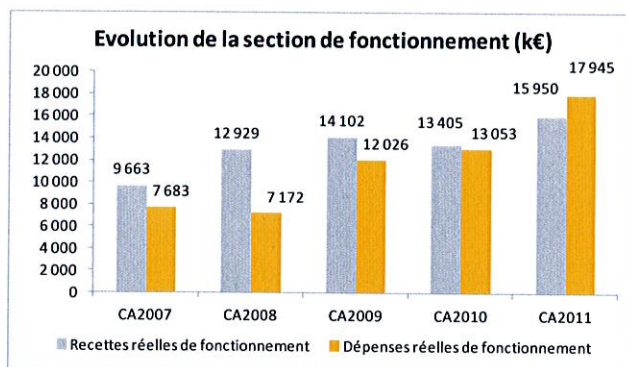
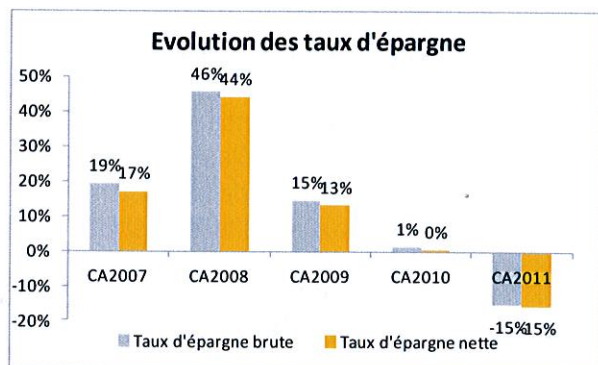
Le SICTOM s'est engagé dans des projets d'investissement d'envergure et notamment: la construction d'une plateforme multifilière de traitements des déchets ménagers et assimilés, la réhabilitation de la décharge de la Gabarre, la construction de quais de transferts et la collecte sélective.

Cette politique d'investissement significative s'inscrit dans une situation financière contrainte pour le syndicat qui connaît une augmentation plus rapide des ses dépenses que de ses recettes.

Compte tenu de ce contexte, le SICTOM a mandaté le cabinet Ernst&Young afin de disposer d'une analyse prospective financière afin d'**apprécier de manière succincte l'évolution des comptes du SICTOM sur les dernières années et d'identifier les marges de manœuvre possibles** afin d'être en mesure de concrétiser ses différents projets.

L'objectif était d'étudier la soutenabilité de la politique d'investissement menée sur les comptes du SICTOM.

L'évolution des grands agrégats financiers met en évidence l'aggravation de l'effet ciseau :



Cette prospective financière a mis en évidence que le seul scénario soutenable **pour le syndicat est celui qui combine à la fois une réduction des charges de fonctionnement et une augmentation des recettes de fonctionnement.**

Fort de ce constat, le SICTOM a mis en œuvre une **réflexion et des actions en ce sens sur l'exercice 2011** et notamment :

- Revue de l'ensemble des contrats en cours et diminution des charges de la section de fonctionnement ;
- Mise en conformité du régime indemnitaire du personnel ;

- Réflexion autour d'une tarification plus adaptée pour accroître les recettes du SICTOM.

## 2.7 - REORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Eu égard aux changements intervenus au sein du SICTOM et de l'importance des projets en cours, le conseil syndical du SICTOM a approuvé par délibération le 4 novembre 2010 le classement du syndicat dans la strate démographique 40 000 à 80 000 habitants.



Suite à cette délibération, les emplois fonctionnels référencés sur la strate démographique des communes et EPCI de 40 000 à 80 000 habitants ont été créés le 20 décembre 2010: un poste de Directeur Général des Services et deux postes de Directeurs Généraux Adjointes. Le poste de directeur général des services a été pourvu le 1er juillet 2011. Les autres emplois fonctionnels seront pourvus au cours de l'année 2012 et 2013 au fur et à mesure des départs à la retraite afin de ne pas alourdir la masse salariale.

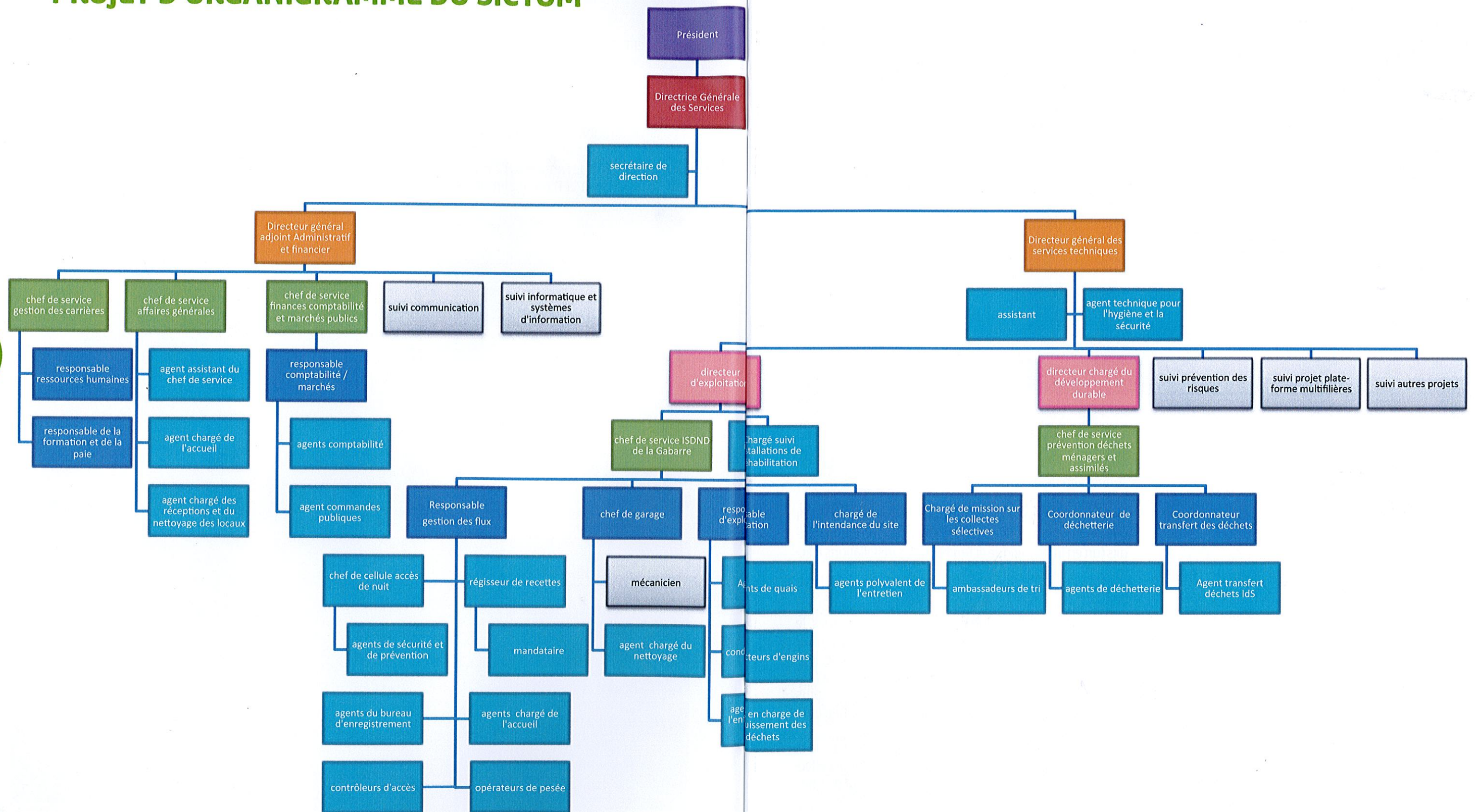
Parallèlement, le CSDU de la Gabarre a été doté d'un chef de service de l'exploitation, recruté en mars 2011.

Au cours de l'année 2011, la Direction du SICTOM a formalisé un organigramme ainsi que des fiches de poste afférentes à l'ensemble des fonctions des agents sur le site d'exploitation et au siège.





# PROJET D'ORGANIGRAMME DU SICTOM



24

25







26

## 2.8 - AMÉLIORATIONS DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE LA GABARRE

Plusieurs opérations ont été engagées afin d'améliorer le fonctionnement du site de la Gabarre et particulièrement celui de la décharge intercommunale.

### 2.8.1 - AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LE SITE DE LA GABARRE

L'amélioration des conditions de travail sur le site de la Gabarre intègre plusieurs domaines :

- l'hygiène et la sécurité,
- L'état des installations et du matériel utilisé sur le site (réseaux secs et humides, engins d'exploitation, voirie...).

Le bureau d'études Agile Green Development a réalisé l'audit sur la gestion des risques professionnels sur les installations et locaux du SICTOM. En conclusion de cet audit, ce prestataire a établi le document unique d'évalua-

tion des risques professionnels du site. Une réunion d'information a également été organisée à l'attention du personnel afin de présenter le plan d'actions.

En vue de résorber les dysfonctionnements électriques et informatiques apparus à quelques occasions, deux audits (un en informatique et l'autre sur les installations électriques) ont été commandés.

L'audit informatique a été réalisé par la société C2I. En plus de mettre en exergue les points problématiques, le rapport d'audit a intégré une proposition de réorganisation de la structure informatique et un budget prévisionnel pour sa réalisation. La rénovation de la structure informatique permettra une pérennisation, une plus grande efficacité de l'outil informatique et une meilleure sauvegarde des données.

Compte tenu de leur caractère impérieux sur le site de la Gabarre, les travaux de rénovation seront d'abord effectués au niveau des services techniques en début d'année 2012.



La consultation pour la vérification périodique des installations électriques du site de la Gabarre a été lancée ; L'entreprise DEKRA a été retenue pour cette opération. Les résultats de l'audit seront transmis en début d'année 2012.

Cette vérification sera suivi de travaux de rénovation du réseau électrique afin d'éliminer le risque d'électrocution.

Des travaux de reprise de la voirie ont également été réalisés dans certaines zones de passages, de même que l'écoulement des eaux par temps de pluie a été revu et les canalisations régulièrement nettoyées. Compte tenu du niveau de la facturation Eau, une recherche de fuite a été effectuée sans succès. Toutefois, grâce à une meilleure utilisation de la ressource, le niveau de facturation a diminué.

## 2.8.2 - OPERATIONS MENEES SUR L'EXPLOITATION DE LA DECHARGE

La mise en œuvre des travaux de réhabilitation de la décharge et la coordination avec le groupement Séché Eco Services/Antilles Recyclage qui s'en est suivie nous ont amené à reconsidérer les méthodes d'exploitation de la zone de stockage des déchets ainsi que les conditions d'accès au site.

Concernant l'exploitation de la zone de stockage des déchets, trois changements ont été apportés :

- Le reprofilage des quais de déchargement,
- L'aménagement d'une aire de stationnement des engins,
- Le renforcement des contrôles des livraisons de matériaux.

Les quais de déchargement ont été construits en contre haut de la zone de dépotage. Cette disposition permet un dépotage des déchets en déversement sur la parcelle en contre bas, facilitant ainsi les opérations d'épandage et de compactage des déchets.

Elle présente d'autres avantages :

- Une réduction de la zone de déversement,
- Une diminution du nombre d'engins nécessaires à l'exploitation,
- Une régulation des flux de camions (les camions ne dé-

versent plus tous en même temps et là où ils le veulent),

- L'allongement de la durée d'exploitation,
- La réduction de la consommation de tuf,
- La diminution des risques de chutes d'objet et de contact avec les déchets.

Une aire de stationnement des engins a été aménagée en entrée de zone de stockage des déchets. Ceci permet :

- de réduire la distance et le temps de déplacement des engins,
- de préserver le matériel (autrement dit d'éviter de dégrader trop rapidement les trains de chaîne, les roues, les dents des compacteurs et bulldozers)
- de préserver les pistes (notamment celles en tuf),
- de réduire les risques de troubles musculo-squelettiques,
- de réduire le délai entre les changements d'équipe.

Toutefois, il reste à optimiser l'approvisionnement des engins en carburant et en fluides (lubrifiants...).

Le renforcement des contrôles de livraison de matériaux s'est traduit par une pesée systématique sur le pont-bascule des livraisons de tuf et de matériaux inertes suivie d'un contrôle systématique des données avec celles inscrites sur les bons de livraison et d'un contrôle visuel au dépotage. La conséquence directe a été une meilleure maîtrise des livraisons et des coûts.

L'entrée du site a fait également l'objet d'aménagements. La réparation des barrières électriques a été effectuée. Le renforcement des règles d'accès au site a été validé par le conseil d'administration du SICTOM. Ces dernières seront appliquées en 2012. Elles porteront sur :

- la mise à jour de la liste des déchets admissibles,
- l'utilisation stricte du modèle des bons de transport envoyé par le SICTOM aux différents producteurs de déchets,
- la mise en place d'un système de badges et de pointeuse à reconnaissance biométrique,
- la mise en place de panneaux pour l'affichage des informations institutionnelles.





## 3 - PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

Collectivités	Membres du SICTOM de la Guadeloupe	<sup>2</sup> Membres du Groupement de commande sur la collecte sélective	Collectivités bénéficiant d'un dispositif de collecte sélectif en 2011
Abymes (Les)	✓	✓	✓
Anse-Bertrand	✓	✓	✓
Baie-Mahault	✓		✓
Désirade (La)	✓		✓
Gosier	✓		
Goyave	✓	✓	✓
CC Marie-Galante	✓		
Morne-à-l'Eau	✓	✓	✓
Moule (Le)	✓	✓	✓
Petit-Bourg	✓	✓	✓
Petit-Canal	✓		
Pointe-à-Pitre	✓	Bénéficie du dispositif actuel	✓
Port-Louis	✓	✓	✓
Saint-François	✓		
Sainte-Anne	✓		
Terre-de-Bas	✓		✓
Terre-de-haut	✓		✓

28

### 3.1 - TERRITOIRE ET ORGANISATION

Le SICTOM est chargé du traitement des déchets ménagers et assimilés de ses communes membres.

Pour rappel :

S'agissant du traitement des déchets, le SICTOM de la Guadeloupe est chargé de l'exploitation de la décharge intercommunale de la Gabarre et de la déchetterie « Edouard Bénito-Espinal ».

En outre, le syndicat intercommunal a renouvelé sa convention avec l'entreprise ECODEC pour le tri et le conditionnement des DICB (déchets industriels et commerciaux banals). Ces trois installations classées sont situées sur le site de la Gabarre aux Abymes.

<sup>2</sup> Le groupement de commandes a été dissous par délibération en date du 26 avril 2011





Figure 3: Organisation du territoire du SICTOM de la Guadeloupe (source : SICTOM, 2011)





### 3.2 - TRAITEMENT DES DÉCHETS

#### 3.2.1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les déchets pris en charge par le SICTOM de la Guadeloupe sont répartis entre trois installations classées :

Centres de traitement	Exploitants	Régimes exploitation	Début exploitation	Usagers	Activités	Types de déchets traités
Décharge interco. de la Gabarre	SICTOM de la Gpe	ICPE soumise à autorisation	1973	Collectivités Entreprises Organismes publics	Enfouissement de déchets	Déchets ultimes non dangereux
Déchetterie Edouard Bénito-Espinal	SICTOM de la Gpe	ICPE soumise à déclaration	2003	Particuliers Artisans	Tri des déchets	Déchets recyclables ou suivant une filière d'élimination spécifique
ECODEC	ECODEC	ICPE soumise à autorisation	2004	Collectivités Entreprises	Tri des déchets Valorisation des matières plastiques	Déchets non dangereux valorisables



Figure 4: implantation des trois sites de traitement (source: SICTOM, juillet 2007)



### 3.2.2 - DECHARGE INTERCOMMUNALE DE LA GABARRE

Au sens de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié le 19 janvier 2006, la décharge de la Gabarre est une installation de stockage de déchets non dangereux. De classe 2, il ne peut recevoir que des ordures ménagères et des déchets assimilés à celles-ci. Le centre de stockage de la Gabarre est autorisé par l'arrêté préfectoral n°2009-1618.

Le procédé d'enfouissement utilisé dans cette installation est le suivant :

- Vérification de la conformité administrative, détection de

la radioactivité et contrôle des déchets ;

- Pesage des véhicules autorisés ;
- Déversement des déchets dans une alvéole sous le contrôle d'un agent d'exploitation ;
- Epanchage et compactage des déchets avec un compacteur.

#### 3.2.2.1 - Quantités de déchets reçus à la décharge intercommunale de la Gabarre en 2011

Le tableau ci-dessous récapitule les tonnages de déchets enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabarre entre 2008 et 2011 :

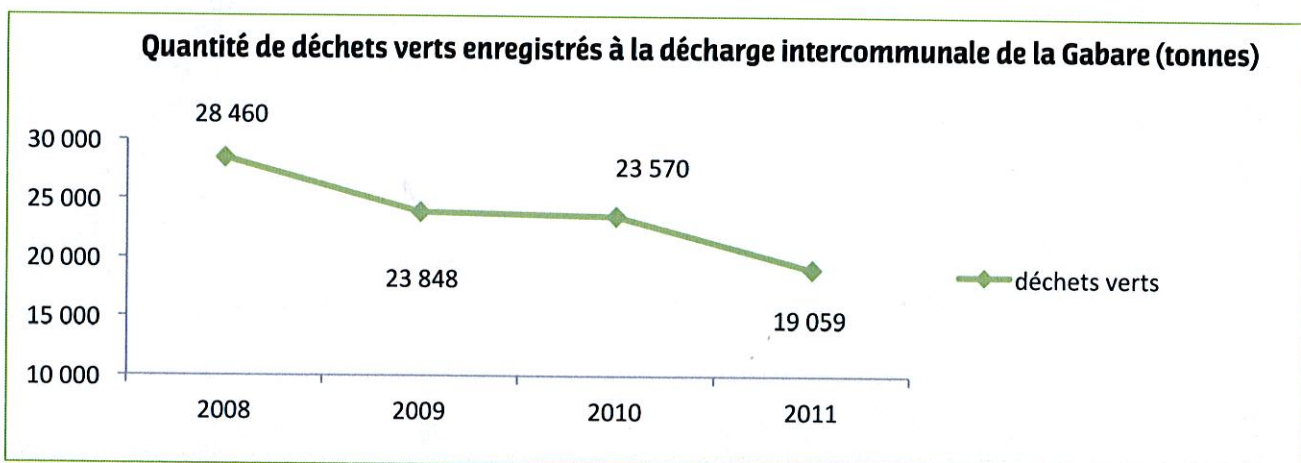
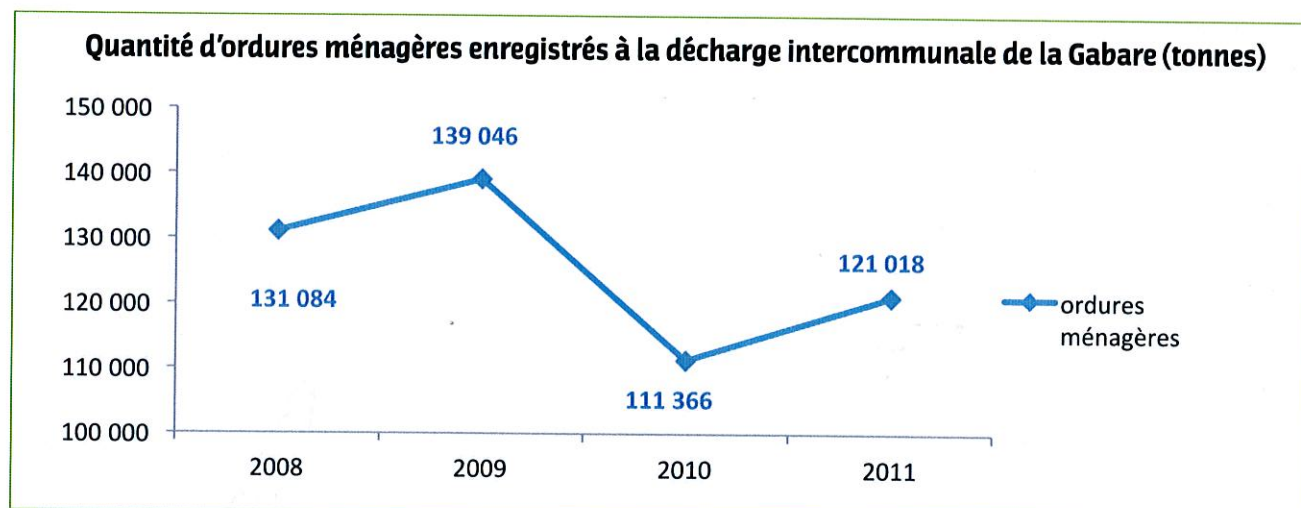
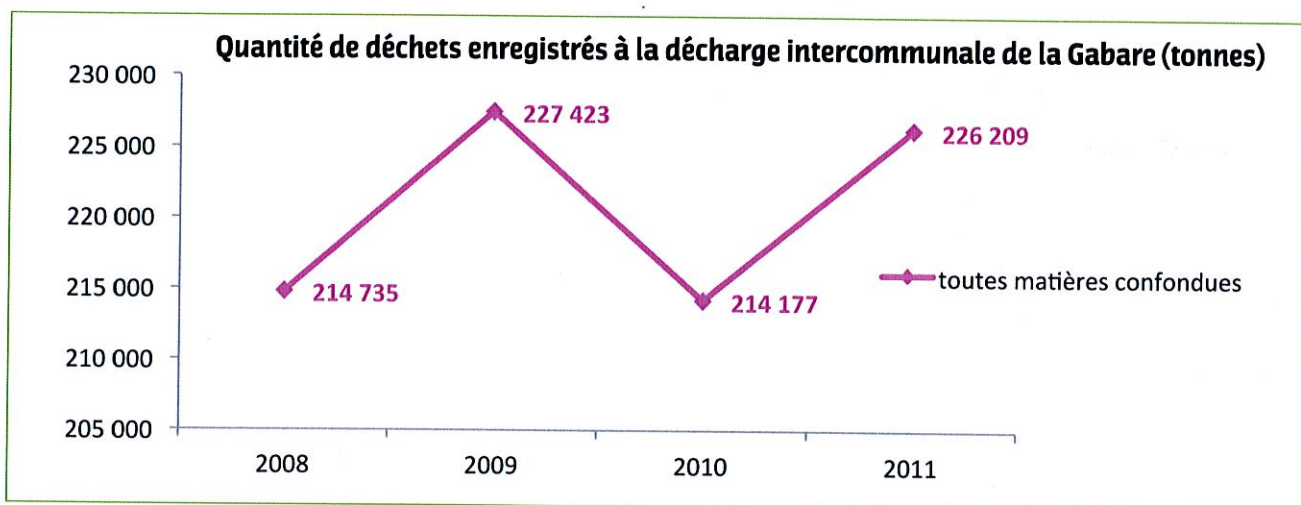
Matières	Quantités par année (en tonnes)			
	2008	2009	2010	2011
Bois menuiserie	1 137,65	786,56	1 227,41	1 415,95
Boues	13,69	9,43	520,21	419,61
Cartons/papiers	4 290,48	4 451,52	3 768,65	2 558,20
Déchets de chantiers en mélange	6 162,21	7 970,73	5 067,62	6 267,73
Déblais tuf	194,86	210,14	671,59	399,06
Déchets abattoir	44,58	32,48	109,27	2,8
Déchets de STEP/réseaux assainissement	171,01	240	232,68	231,56
Déchets Verts	28 460,10	23 848,54	23 570,18	19 059,45
Emballages en mélange	21 456,56	18 618,20	20 781,48	19 216,08
Encombrants	15 136,97	22 390,57	40 321,62	48 291,88
Enfouissement	1 004,04	1 281,37	1 402,23	1 660,81
Granulés de vinasse	35,28	4 158,12	1,32	1,92
Gravats/Céramique	648,15	741,07	1 166,83	1 888,17
Marchandises avariées	3 696,23	2 265,12	1 024,51	119,97
Matière plastique	68,45	85,98	175,41	163,88
Ordures ménagères	131 084,65	139 046,76	111 366,74	121 018,66
Refus de tri		293,76	2 429,26	2 813,00
Résidus de broyage	1 103,63	946,28	230,34	485,6
Verre	27,01	46,6	110,02	195,37
<b>Totaux</b>	<b>214 735,55</b>	<b>227 423,23</b>	<b>214 177,37</b>	<b>226 209,70</b>

Figure 5: Evolution des quantités de déchets enregistrées à la décharge de la Gabarre entre 2008 et 2011 (source: SICTOM, 2011)

**Entre 2010 et 2011, la quantité de déchets a augmenté de 5,6%, principalement dû à l'augmentation de la quantité d'encombrants (+19,8%) et d'ordures ménagères (+8,7%).**

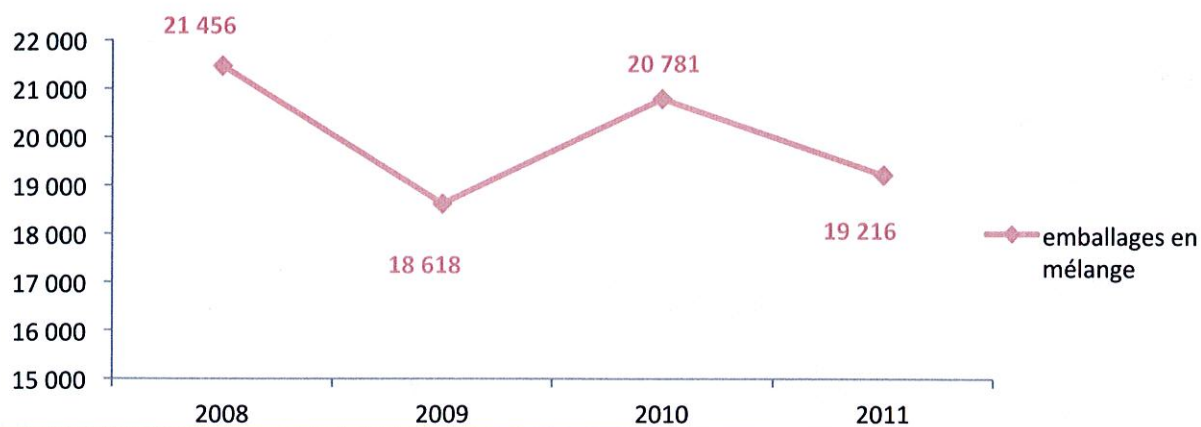
Le SICTOM traite en enfouissement 226 209,70 tonnes de déchets. Sur ce tonnage, seuls 172 123,54 tonnes peuvent être enfouis. 54 086,16 tonnes doivent faire l'objet d'une valorisation dans des centres agréés. Le SICTOM devra en conséquence revoir les modalités d'acceptation des déchets valorisables sur le CSDU.



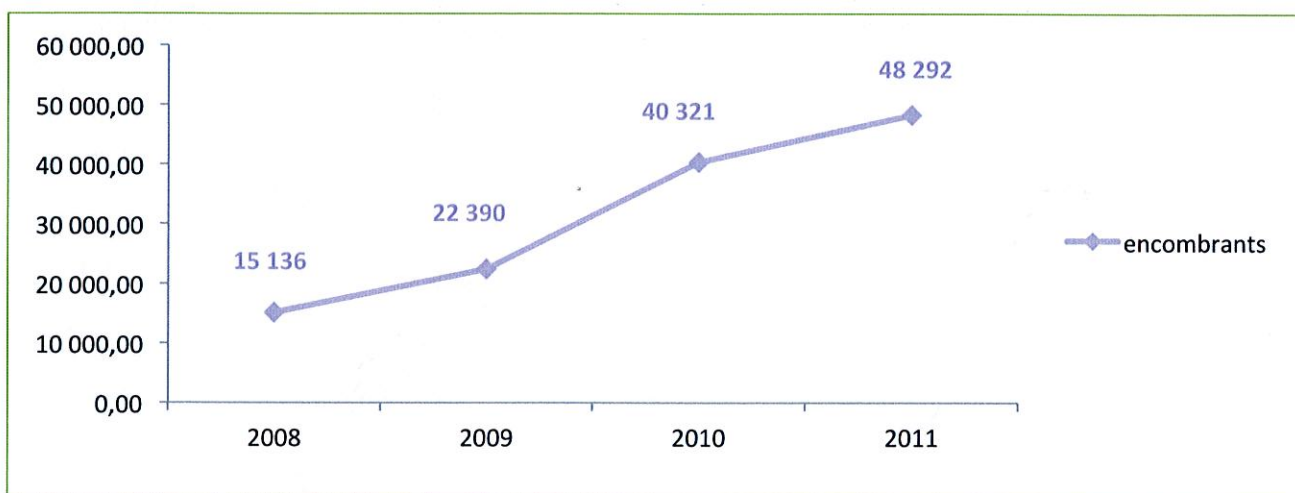




**Quantité d'emballages en mélange enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabare (tonnes)**



**Quantité d'encombrants enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabare (tonnes)**





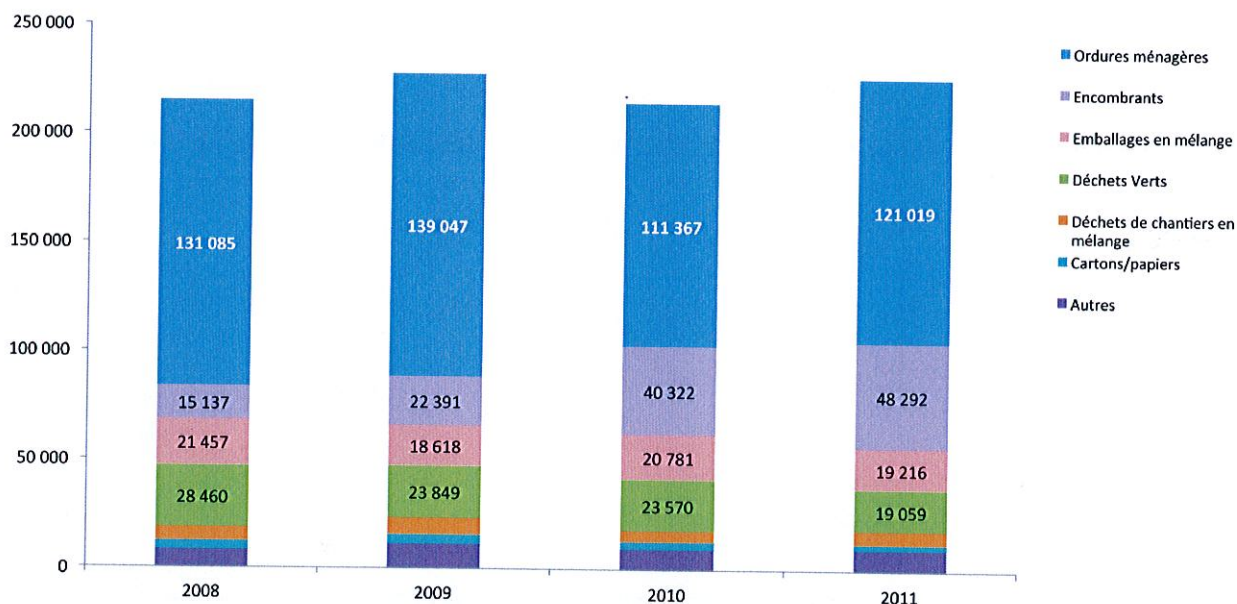


Figure 6: Tonnages de déchets enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabarre entre 2008 et 2011 (source : SICTOM, 2011)

Les ordures ménagères représentent 53,5%, soit plus de la moitié des déchets reçus à la décharge en 2011 (contre 52,0% en 2010). Les encombrants, représentant 21,3% du total des déchets enregistrés en 2011 (contre 18,8% en 2010) constituent le deuxième groupe de matière le plus déposé à la décharge en 2011. 74,8% des déchets entrants à la Gabarre sont des déchets ménagers et assimilés non valorisables. L'adhésion de nouvelles communes (Terre de Haut, Terre de Bas, CC de Marie Galante, Saint François) explique l'augmentation des tonnages d'ordures ménagères mais pas l'augmentation des tonnages d'encombrants.

### 3.2.2.2 La provenance des déchets en 2011

Producteurs déchets	Tonnages
Communes membres du SICTOM	179 191
Autres tiers	47 018
<b>TOTAL</b>	<b>226 209</b>

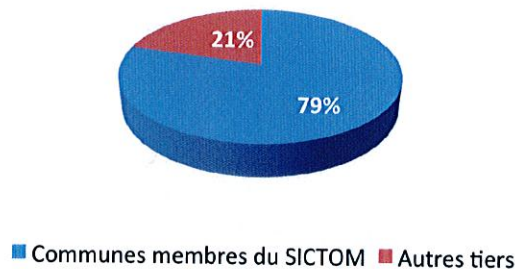


Figure 7: Répartition des quantités de déchets enregistrés à la décharge de la Gabarre en fonction de leur provenance (SICTOM, 2011)

En 2011, 79% des déchets apportés à la décharge de la Gabarre provenaient des collectivités membres du SICTOM (soit une progression par rapport à 2010 puisque la part des communes membres représentait 76%).

En dehors des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe, les autres tiers déversant des déchets à la décharge intercommunale de la Gabarre sont :

- Les entreprises privées et publiques,
- Les établissements publics (établissements d'enseignement, centres hospitaliers...).





### 3.2.2.3 - Tonnage par nature des déchets

Le tableau ci-dessous récapitule les déchets enregistrés par nature de déchets pour les communes membres.

Matières	Tonnages déchets 2011	
	Communes membres SICTOM	Autres tiers
Bois menuiserie	13,48	1 402,47
Boues		419,61
<b>Cartons papiers</b>	17,41	<b>2 540,79</b>
Déblais tuf	213,11	185,95
Déchets abattoir / équarissage		2,80
<b>Déchets de chantiers en mélange</b>	398,07	<b>5 869,66</b>
Déchets STEP/réseaux assainissement		231,56
<b>Déchets verts</b>	<b>14 221,91</b>	<b>4 837,54</b>
<b>Emballages en mélange</b>	<b>1 586,05</b>	<b>17 630,03</b>
<b>Encombrants</b>	<b>46 697,36</b>	<b>1 594,52</b>
Enfouissement	51,34	1 609,47
Granulés de vinasse		1,92
Gravats, céramique	742,48	1 145,69
Marchandises		119,97
Matière plastique	7,75	156,13
<b>Ordures ménagères</b>	<b>115 242,60</b>	<b>5 773,71</b>
Refus de tri		2 813,00
Résidus broyage		485,60
Verre		195,37
<b>Totaux</b>	<b>179 191,60</b>	<b>47 018,13</b>

Les informations notées en bleu correspondent aux natures de déchets enregistrés en plus fortes quantités.

Les tonnages de déchets apportés à la décharge ont augmenté de +6% par rapport à 2010 (soit +12 000 tonnes).

En 2011, 53% des déchets apportés à la décharge étaient des ordures ménagères et ce en grande majorité par les collectivités membres en progression par rapport à 2010 notamment en raison de l'intégration de nouvelles collectivités. Ces tonnages sont en croissance de +8%.

Il est important de souligner également la croissance du tonnage d'encombrants apportés sur la période de +22% par rapport à l'année précédente qui n'est pas liée à l'adhésion de nouvelles communes.

Les déchets verts ont quant à eux diminués sur l'année 2011 de -20% par rapport à 2010.

Ce chiffre s'explique par le fait que certaines collectivités et quelques entreprises ont pris des dispositions en faveur de la valorisation matière d'une partie ou de la totalité de leurs déchets verts (ex : distribution de composteurs individuels à certains ménages, contractualisation avec une entreprise agréée).

Une amélioration du dispositif d'acceptation des déchets doit être envisagée afin de valoriser les déchets qui ne doivent pas être enfouis.





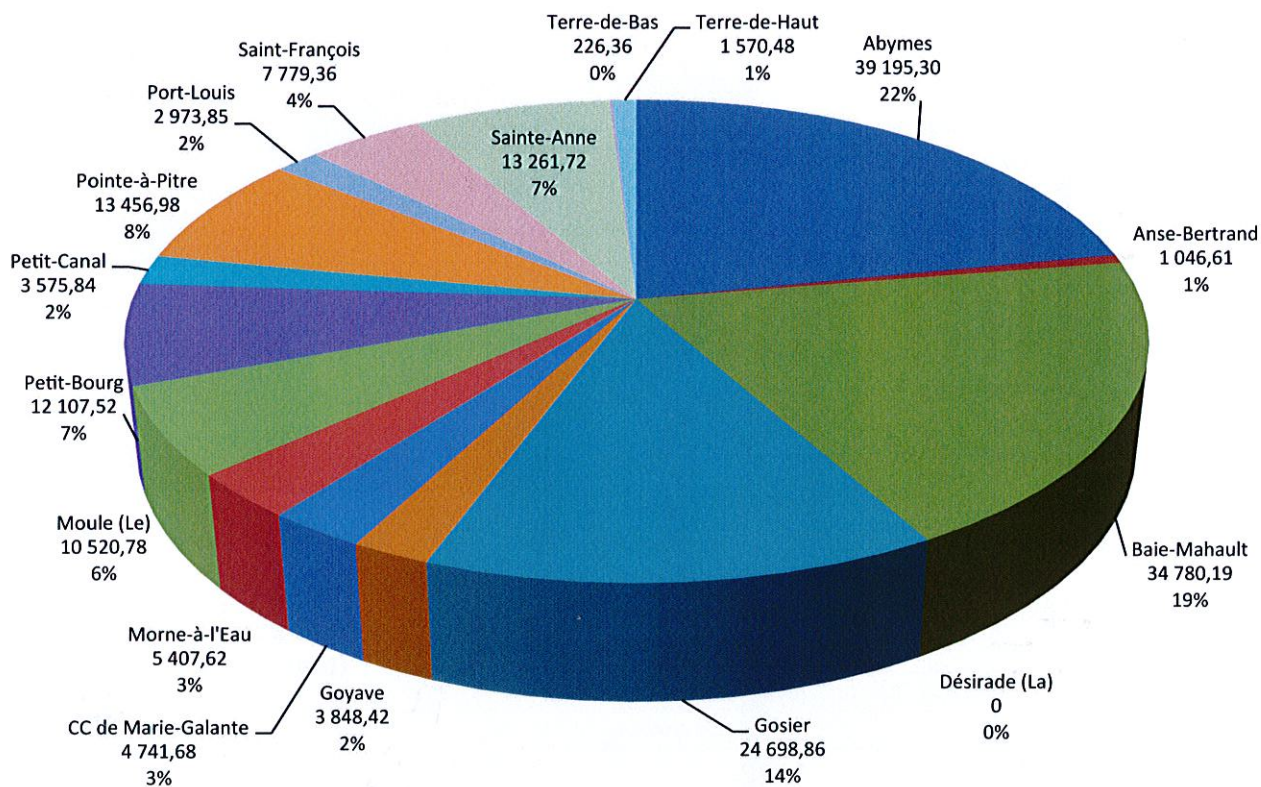
Le tableau ci joint récapitule les déchets par nature et par collectivités membres :

Collectivités membres	Tonnages 2011 des collectivités membres											Population
	Ordures ménagères	Encombrants	Déchets verts	Emballages en mélange	Déchets de chantiers / gravats	Déblais tuf	Enfouissement	Cartons Papiers	Bois	Matière plastique	Totaux par commune	
Abymes	23 064,1	9 096,2	5 482,4	550,9	905,9	95,9					39 195,3	59 270
Anse-Bertrand	987,7	59,0									1 046,6	4 676
Baie-Mahaut	19 468,4	13 070,1	2 018,8	32,7	124,1		51,3		13,5	1,3	34 780,2	29 503
Gosier	13 908,8	7 323,8	3 376,3			90,0					24 698,9	26 895
Goyave	2 543,9	948,6	353,5			2,3					3 848,4	7 745
CC de Marie-Galante	3 732,9	805,0	38,6	165,1							4 741,7	11 872
Morne-à-l'Eau	4 678,2	729,4									5 407,6	17 043
Moule (Le)	8 427,8	1 970,5	97,6			24,9					10 520,8	21 347
Petit-Bourg	7 375,1	4 142,8	556,5		33,1						12 107,5	22 171
Petit-Canal	2 523,2	992,7	60,0								3 575,8	8 177
Pointe-à-Pitre	9 684,2	1 884,3	1 108,7	702,4	77,5						13 457,0	17 216
Port-Louis	2 185,3	770,9		15,3						2,3	2 973,9	5 451
Saint-François	6 537,5	1 095,6	142,2							4,1	7 779,4	14 149
Sainte-Anne	8 856,7	3 551,8	853,2								13 261,7	23 457
Terre-de-Bas	192,1	23,6	1,2	9,6							226,4	1 031
Terre-de-Haut	1 077,0	233,1	132,9	110,0				17,4			1 570,5	1 831
<b>SICTOM</b>	<b>115 242,6</b>	<b>46 697,4</b>	<b>14 221,9</b>	<b>1 586,1</b>	<b>1 140,6</b>	<b>213,1</b>	<b>51,3</b>	<b>17,4</b>	<b>13,5</b>	<b>7,8</b>	<b>179 191,6</b>	<b>271 834</b>





### Répartition entre collectivités membres du SITCOM

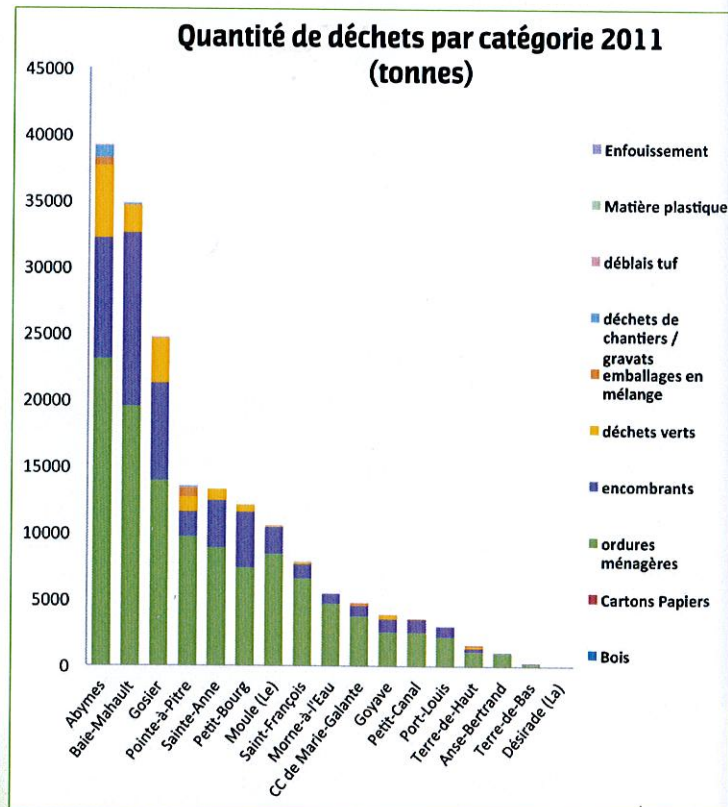
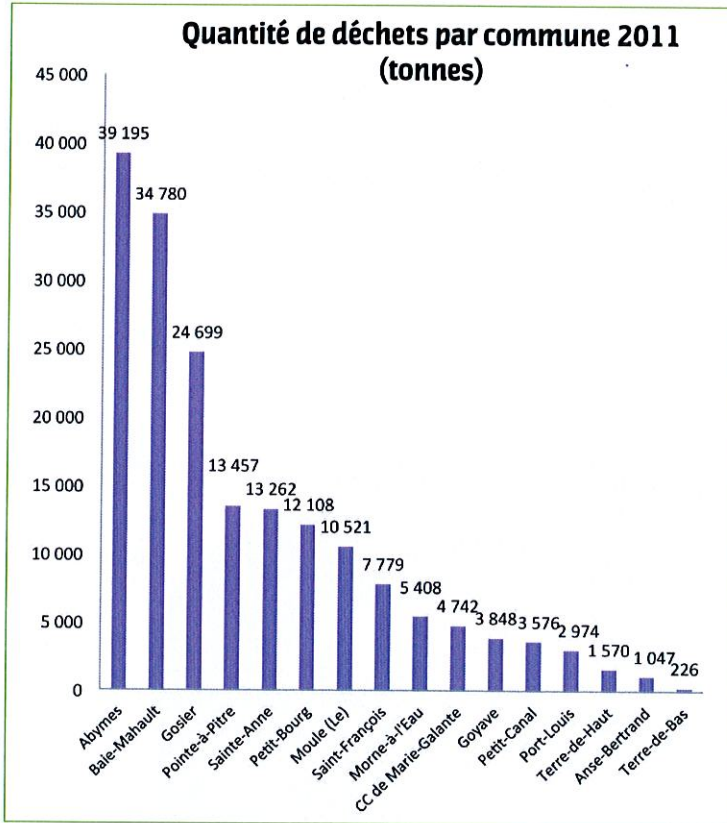


37

Abymes, Baie-Mahault et Gosier sont dans l'ordre les trois communes déposant le plus de déchets à la décharge de la Gabarre. Ceci est notamment dû à l'importance de la population et de l'activité (tourisme, zone industrielle de Jarry, etc.) présentes dans ces communes.

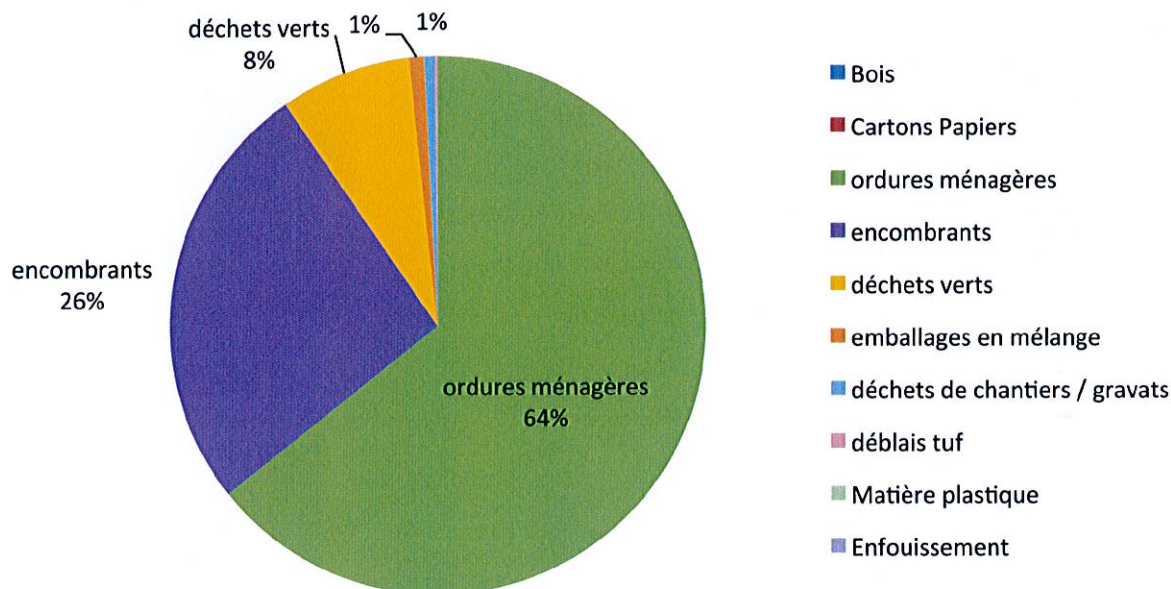








### Répartition du total des déchets des communes membres du SICTOM



Pour les communes membres du SICTOM, les types de déchets les plus importants en termes de tonnages sont :

- les ordures ménagères et déchets assimilés aux ordures ménagères (qui représentent 64%) en croissance de +10% par rapport à 2010 en raison de l'extension du périmètre du SICTOM ;
- les encombrants (qui représentent 26%) en croissance de +18% par rapport à 2010 ;
- les déchets verts (qui représentent 8%) soit une diminution de -29% par rapport à 2010 ;

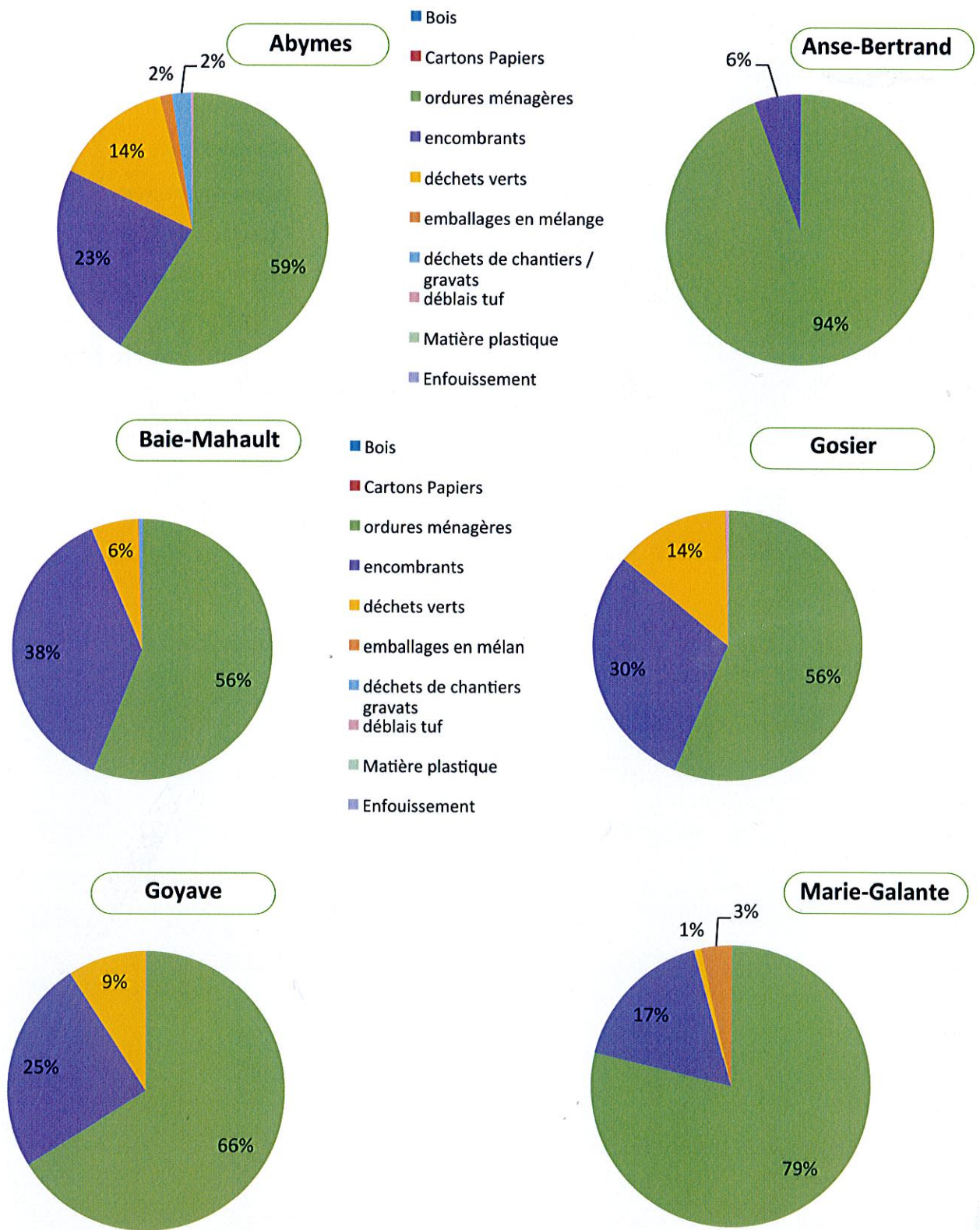
54 000 tonnes de déchets valorisables sont encore enfouis. Le SICTOM doit donc favoriser la mise en place d'une politique de valorisation des déchets.

Il est à noter que le SICTOM a été mis en demeure le 12 octobre 2011 par arrêté préfectoral de ne plus recevoir les déchets verts à la décharge intercommunale de la Gabarre. Ceux-ci faisant partie des déchets valorisables, ils ne peuvent pas être admissibles sur cette installation de stockage de déchets non dangereux ultimes. Aussi, le SICTOM prévoit de mettre en place une filière de traitement des déchets verts de ses communes membres, permettant de traiter ces derniers dans des centres agréés de Guadeloupe.

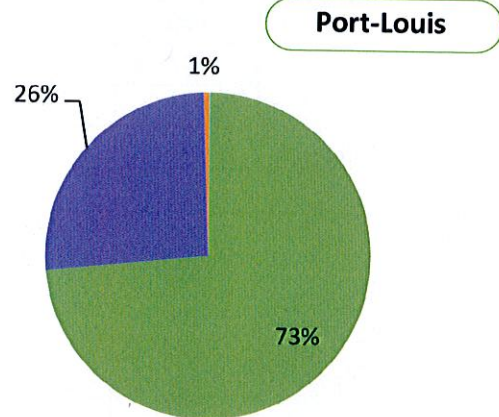
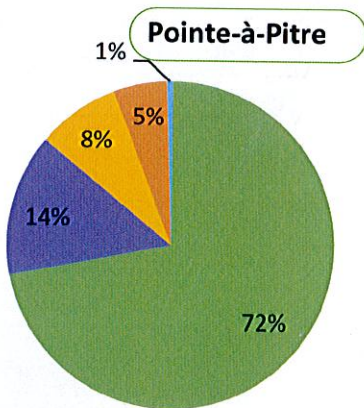
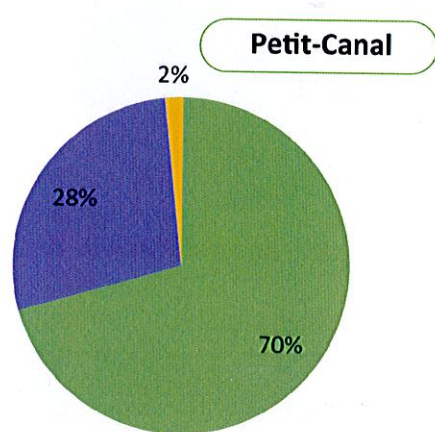
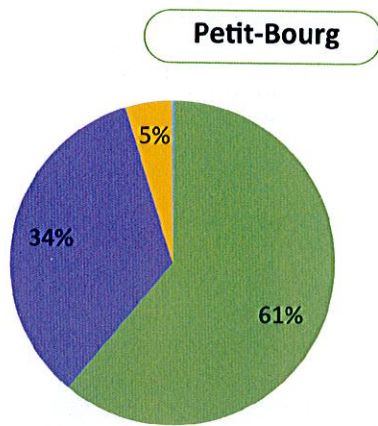
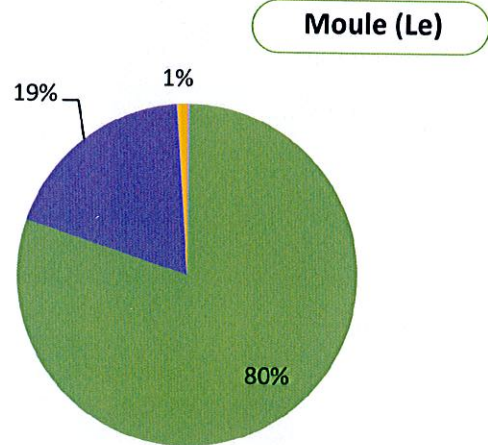
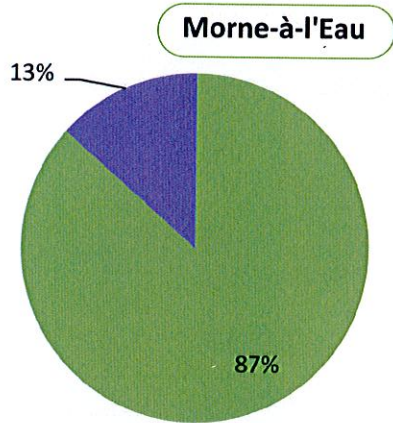




Figure 8: Répartition des types déchets par collectivités (source: SICTOM, 2011)





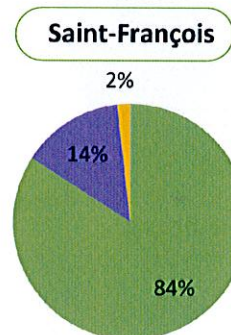
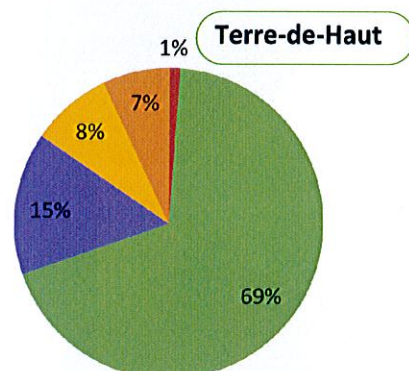
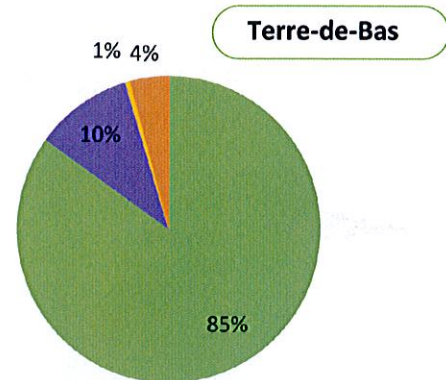
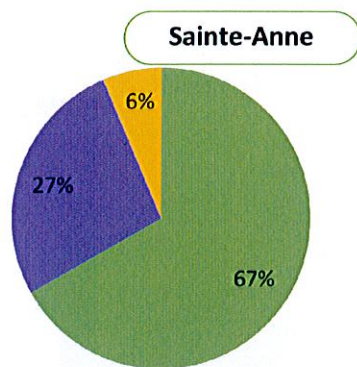


- Bois
- Cartons Papiers
- ordures ménagères
- encombrants
- déchets verts
- emballages en mélange
- déchets de chantiers / gravats
- déblais tuf
- Matière plastique
- Enfouissement

41







4 42

### 3.2.2.4 - Ratio de production de déchets par kg et par habitant

Rapportées à la population, les quantités de déchets produits sont les suivantes :

Collectivités	RATIOS 2011 (en kg/hab)					
	Ordures ménagères	Encombrants	Déchets verts	Emballage en mélange	Total 2011	Total 2010
Abymes	392	153	92	9	661	623
Anse-Bertrand	211	13	0	0	224	231
Baie-Mahault	660	443	68	1	1 179	1 289
Gosier	517	272	126	0	918	1 022
Goyave	328	122	46	0	497	429
CC de Marie-Galante	314	68	3	14	399	NA
Morne-à-l'Eau	274	43	0	0	317	280
Moule (Le)	395	92	5	0	493	431
Petit-Bourg	333	187	25	0	546	587
Petit-Canal	309	121	7	0	437	444
Pointe-à-Pitre	563	109	64	41	782	719
Port-Louis	401	141	0	3	546	571
Saint-François	462	77	10	0	550	NA (*)
Sainte-Anne	378	151	36	0	565	489
Terre-de-Bas	186	23	1	9	220	NA (*)
Terre-de-Haut	588	127	73	60	858	NA (*)
<b>Moyenne</b>	<b>424</b>	<b>172</b>	<b>52</b>	<b>6</b>	<b>659</b>	<b>632</b>

(\*) NA : non applicable





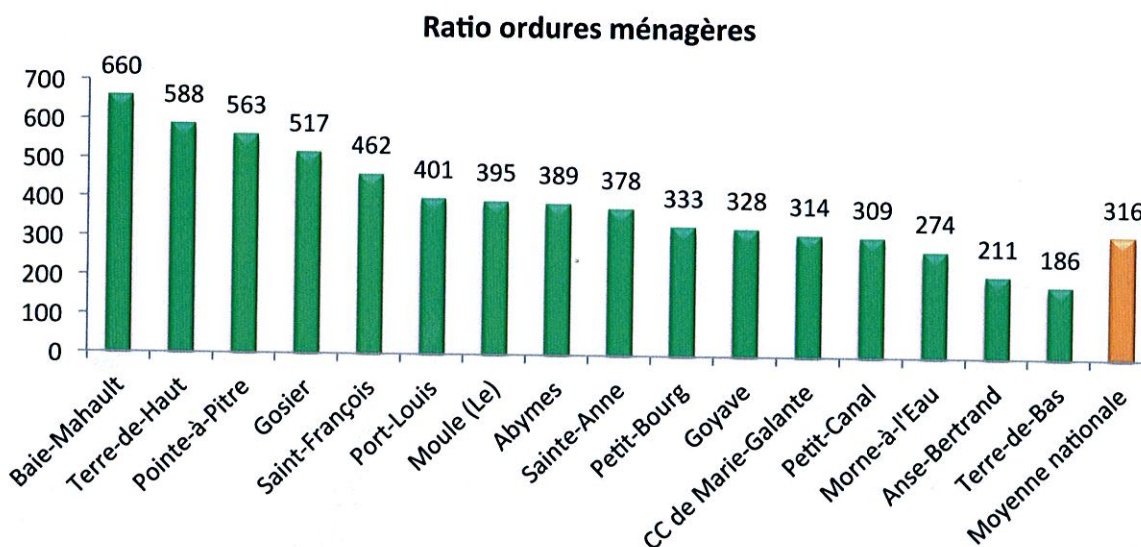
**Situation des communes membres du SICTOM par rapport aux performances nationales en 2007**  
(source ADEME, 2007)

Le tableau suivant reprend les ratios présentés par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) :

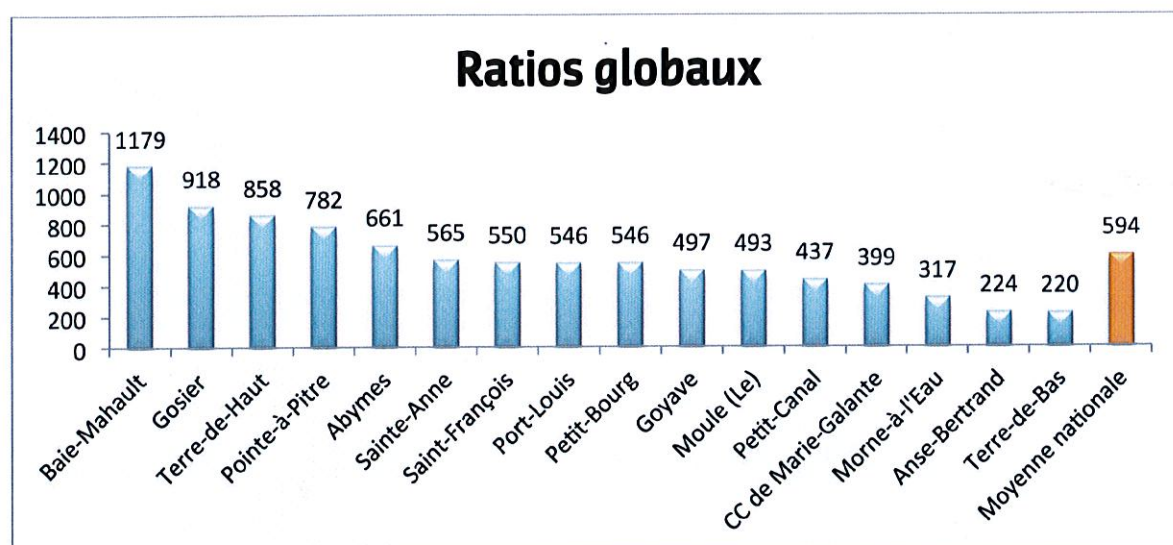
Types de déchets	Performance en kg/habitant/an
Ordures ménagères résiduelles	316
Biodéchets et/ou déchets verts	18
Encombrants	15
<b>Total</b>	<b>594</b>

Les ratios du SICTOM de la Guadeloupe seront comparés aux données ci-dessus :

Figure 9 : Principaux ratios des collectivités membres du SICTOM de la Guadeloupe (source: SICTOM, 2011)







- Pour les déchets du type « ordures ménagères », les ratios des communes sont globalement supérieurs à la moyenne nationale. Cette situation est liée à la persistance dans les déchets enregistrés comme étant des ordures ménagères de volumes importants de DICB (déchets industriels et commerciaux banals) ;

44

- La production d'encombrants et de déchets verts reste particulièrement importante malgré la présence de filières CDEEE et de déchets verts ;

- Comparées aux performances nationales évaluées à 594 kg/hab/an, les données globales des communes sont très disparates en fonction du degré d'urbanisation, de la présence d'une zone d'activité économique ou touristique. > Les ratios globaux sont particulièrement élevés pour Baie-Mahault, Gosier, les Abymes, Pointe-à-Pitre et Terre-de-Haut. Les communes ayant un habitat de type rural (Anse Bertrand, Morne à l'Eau, terre de Bas) présentent les ratios les plus bas.

### 3.2.2.5 - Informations complémentaires

#### • Passage de véhicules transportant des déchets sur la décharge intercommunale de la Gabarre :

Provenance des déchets	Nombres de passages de véhicules en 2011	Pourcentage	Δ par rapport à 2010
Communes membres du SICTOM de la Guadeloupe	40 563	69%	+1 181
Autres Tiers	18 300	31%	- 2 754
<b>Totaux</b>	<b>58 863</b>	<b>100%</b>	<b>-1 573</b>

**En 2011, il a été enregistré 58 863 passages de véhicules soit en moyenne 189 passages par jour** (la décharge étant ouverte du lundi au samedi).

Cette diminution du nombre de passages de - 2,6% par rapport à 2010 est due à la très forte diminution du nombre de passages des tiers (-13%), qui n'a pas été compensée par l'augmentation du nombre de passages des membres (+3%).





• **Nombre de passages des véhicules transportant des déchets pour les communes membres du SICTOM de la Guadeloupe**

Collectivités	Nombre de passages 2011										
	Ordures ménagères	Encombrants	Déchets verts	Emballages en mélange	Déchets de chantiers / gravats	Déblais tuf	Enfouissement	Bois	Matière plastique	Carton Papier	Totaux par commune
Abymes	4 607	2 156	2 808	169	149	30					9 919
Anse-Bertrand	171	9									180
Baie-Mahault	3 884	3 667	982	13	31		39	5	1		8 622
Gosier	3 066	1 203	693			15					4 977
Goyave	427	282	107			1					817
Marie-Galante	439	91	4	25							559
Morne-à-l'Eau	1 137	148									1 285
Moule (Le)	1 348	423	23			6					1 800
Petit-Bourg	1 472	719	173		5						2 369
Petit-Canal	357	118	8								483
Pointe-à-Pitre	2 297	1 100	965	705	21						5 088
Port-Louis	461	272		5					1		739
Saint-François	544	155	15						1		715
Sainte-Anne	1 723	711	194								2 628
Terre-de-Bas	91	13	1	8							113
Terre-de-Haut	182	43	25	17						2	269
<b>SICTOM</b>	<b>22 206</b>	<b>11 110</b>	<b>5 998</b>	<b>942</b>	<b>206</b>	<b>52</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>40 563</b>
<b>% du total</b>	<b>54,74%</b>	<b>27,39%</b>	<b>14,79%</b>	<b>2,32%</b>	<b>0,51%</b>	<b>0,13%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,01%</b>	<b>0,01%</b>	<b>0,00%</b>	<b>100,00%</b>

Au cours de l'année 2011, il a été enregistré 40 563 passages de camions transportant des déchets pour le compte des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe soit 130 passages de véhicules par jour.

54,74% des véhicules enregistrés transportaient des ordures ménagères et 42,18 % d'entre eux transportaient des encombrants ou des déchets verts. Le passage des véhicules est donc bien représentatif de l'activité de la décharge, concentrée sur la réception d'ordures ménagères et d'encombrants.





### 3.2.3 LA DÉCHETTERIE EDOUARD BENITO-ESPINAL

La déchetterie « Edouard BENITO-ESPINAL » a été construite en 2003 et est actuellement exploitée par le SICTOM de la Guadeloupe. Elle est destinée à l'usage des particuliers. Elle est ouverte du lundi au samedi en journée continue de 7h à 17h et fermée les jours fériés et le dimanche.

#### 3.2.3.1 Les déchets admissibles à la déchetterie

Le tableau ci-dessous récapitule les déchets admissibles à la déchetterie et les quantités reçues :

Dénominations	Natures		Quantités					Unités	Filières	
	déchets dangereux ou spécifiques	déchets recyclables ou valorisables	2007	2008	2009	2010	2011		Prestataires	Eco-organismes/organismes agréés
Batterie	✓		5,95	5,55		10,09	9,96	Tonnes	TDA	
Tout-venant			48,96	61,83	129,74	209,52	307,81	Tonnes	décharge Gabarre	
Cartons		✓	40,75	71,8	100,37	137,75	168,97	Tonnes	ECODEC	Eco-Emballages
Bouteilles plastiques		✓	7,46	9,24	24,15	22,57	14,20	Tonnes	ECODEC	Eco-Emballages
Déchets verts		✓	26,42	51,46	102,09	126,19	160,87	Tonnes	décharge Gabarre	
Emballages en verre		✓	26,97	31,35	33,8	(1)	(2)	Tonnes	ECODEC	Eco-Emballages
Autres matières plastiques			4,9	23,78				Tonnes	décharge Gabarre	
Huiles usagées	✓		1000	1900	2800	3000	3000	Litres	SARP Caraïbes	
Médicaments	✓		4	2	2	/		boîtes	GPG	Cyclamed
Piles et accumulateurs	✓		3		4,24	600 kg	600	flux	SARP Caraïbes	Corepile
Gravats					41,45	97,676	97,676	Tonnes	décharge Gabarre	
Tubes et ampoules LBC	✓				6 boîtes	500 kg	400 kg		SARP Caraïbes	Recylum
Ferraille (en tonnes)		✓			2,9	38,06	86,61	Tonnes	ECODEC /AER	

- Pas de donnée transmise sous forme de tonnage mais pour indication : 12 levées de conteneurs d'emballage en verre et 40 levées de conteneurs d'emballages multiples pour l'année 2010.

- Idem : 42 levées de conteneurs à verre en 2011

**D'après ce tableau, nous constatons une augmentation générale des flux enregistrés à la déchetterie.**

Certains déchets font l'objet de vols: ex les batteries.

Les déchets verts étaient, jusqu'octobre 2011, déversés à la décharge de la Gabarre. Suite à la mise en demeure du SICTOM par un arrêté préfectoral datant du 12 octobre 2011, le syndicat prévoit de mettre en place une filière adaptée afin que les déchets verts soient traités dans les centres agréés de Guadeloupe.

Ces résultats sont une preuve supplémentaire du fait que :

- La population est demandeuse de ce type d'installation,
- Les filières de traitement ou de valorisation sont pérennes.
- Le SICTOM doit favoriser la valorisation des déchets



### 3.2.3.2 - Fréquentation de la déchetterie et provenance des usagers

La fréquentation de la déchetterie est mesurée par le nombre d'enregistrements de déchets. Un enregistrement correspond au passage d'un usager pour un type de déchets.

En effet, un individu peut vouloir éliminer des déchets de natures différentes lors d'un même passage. Il y a donc autant d'enregistrements que de types de déchets éliminés et ce pour une même personne.

Ci-dessous le nombre d'enregistrements par mois au cours de l'année 2011 :

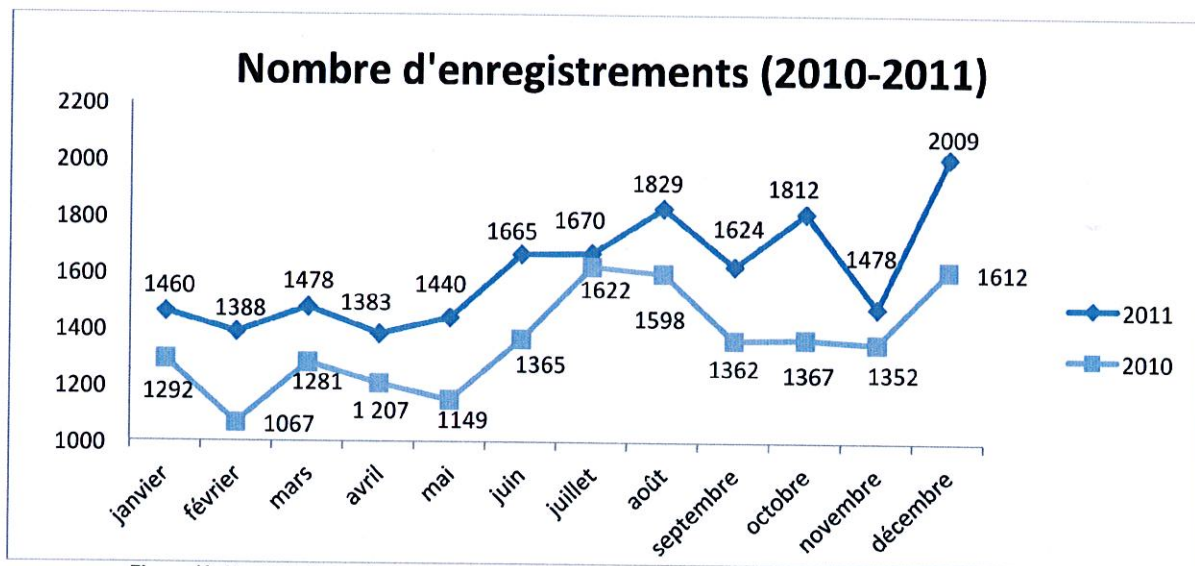


Figure 10: Nombre d'enregistrements à la déchetterie de la Gabarre en 2011 par mois (source: SICTOM, 2011)

	Années				Variations entre 2010 et 2011
	2008	2009	2010	2011	
Nombre d'enregistrements	10 812	14 663	16 274	19 236	+ 18,2%

La déchetterie a enregistré une augmentation des déchets réceptionnés mensuellement comprise entre 3 et 33 % par rapport à 2010. Ceci se traduit par une augmentation totale de 18,2% entre 2010 et 2011.

L'augmentation de la fréquentation résulte des éléments suivants :

- Des services supplémentaires en matière de récupération de déchets valorisables et spécifiques ont été pérennisés. Les usagers ont donc été confortés dans leurs pratiques ;
- Une meilleure information sur les activités de la déchetterie par le biais des ambassadeurs de tri dans le cadre de leurs opérations de sensibilisation au cours desquelles ils sont amenés à parler ou à présenter la déchetterie, favorisant donc sa publicité.

Mettre en place des documents et outils de communication permettra de conforter le succès de cette déchetterie (ex : fascicule de présentation de la déchetterie, panneau d'information mis à jour)





En fonction de leur éloignement par rapport à la déchetterie, certaines communes membres utilisent davantage cet équipement que d'autres :

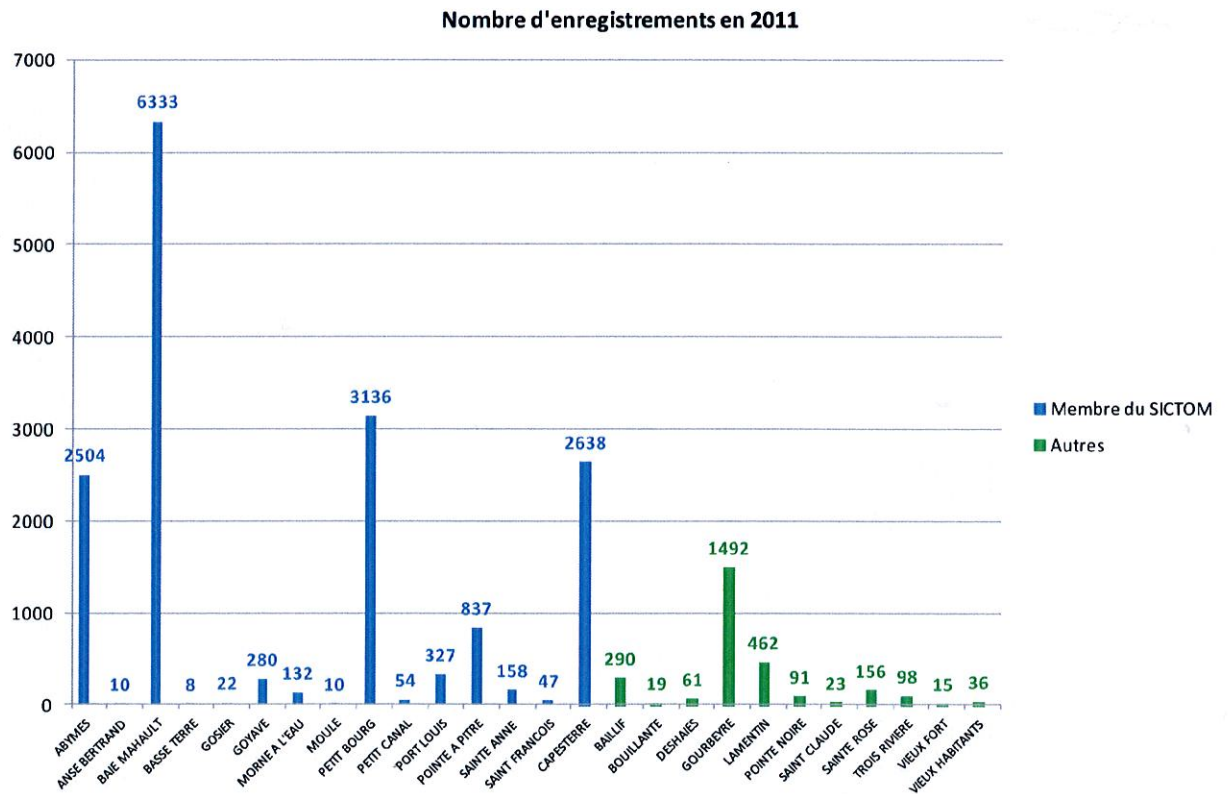


Figure 11: Nombre d'enregistrements à la déchetterie de la Gabarre en 2011 par provenance des usagers (source: SICTOM, 2011)

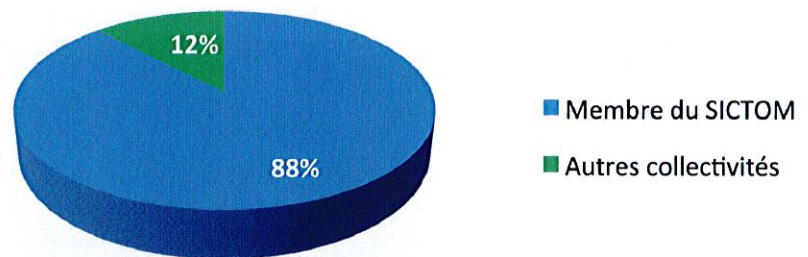


Figure 12: Répartition des enregistrements suivant la provenance des usagers (source : SICTOM, 2011)





La fréquentation de la déchetterie par des usagers provenant des communes membres du SICTOM est plus importante que celle correspondant aux usagers originaires d'autres collectivités. L'éloignement est un facteur discriminant pour la fréquentation de la déchetterie.

En 2010, les enregistrements provenant d'usagers habitant les communes membres représentaient 87%. Cette proportion reste relativement stable autour de 88% en 2011.

Globalement, ces résultats montrent que la déchetterie dessert une population distante de 10 à 20 kilomètres du site. Ils confirment l'idée que les guadeloupéens ont besoin d'un outil de proximité en complément des autres outils de tri et de collecte.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'enregistrements réalisés entre 2010 et 2011 en fonction de la nature des déchets :

Déchets	nombre d'enregistrements	
	2010	2011
tout-venant	7 051	9 518
déchets verts	2 084	2 913
papier/carton	6 378	7 952
Verre	4 718	5 022
huile usagée	117	150
DMS <sup>3</sup>	6	0
plastiques	7 421	7 478
batteries	350	424
médicaments	46	1
lampes/tubes	50	127
ferraille	1 442	2 218
Piles	233	283
<b>TOTAL</b>	<b>29 896</b>	<b>36 086</b>

<sup>3</sup> DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

Comme en 2010, les usagers se déplacent à la déchetterie pour y éliminer essentiellement leurs emballages ménagers ainsi que leurs papiers/cartons. Compte tenu du succès de la déchetterie, une réflexion est menée afin d'élargir en 2012 les jours et heures d'ouverture (7j/7 et des horaires d'ouverture élargis).





### 3.2.3.3 - Les visites de classe à la déchetterie

En 2010, il y a eu 296 visiteurs dont la moitié était en lien direct avec la formation ou l'apprentissage des jeunes à leurs futurs métiers, ils ont été plus nombreux en 2011 avec un chiffre de 361.

DATE	VISITEURS	EFFECTIF
28/01/2011	<b>CENTRE DE FORMATION S.E.F</b> <b>Stagiaires intéressés au métier de l'environnement.</b>	<b>12 Stagiaires</b>
24/02/2011 au 04/03/2011	HEREZON Alan du collège MICHELET Stagiaire (stage immersion pour une semaine)	1 stagiaire
18/03/2011	ECOLE CORA MAYECO Élèves entre 8 et 9 ans	46 élèves 4 accompagnateurs
29/03/2011	<b>CENTRE DE FORMATION S.E.F</b> <b>Stagiaires intéressés au métier de l'environnement, ont été évalués sur le site de la Déchetterie.</b>	<b>12 Stagiaires</b>
01/04/2011	<b>CENTRE DE FORMATION S.E.F</b> <b>Stagiaires intéressés au métier de l'environnement, ont été évalués sur le site de la Déchetterie.</b>	<b>12 stagiaires</b>
30/05/2011 au 02/07/2011	<b>STAGIAIRE « RECIMER Nicholas du LYCEE PROFESSIONNEL LOUIS DELGRES »</b> <b>Stagiaire qui passe un baccalauréat en environnement</b>	<b>1 stagiaire</b>
14/11/2011 au 16/12/2011	<b>STAGIAIRE « ROBERT Mélissa du LYCEE PROFESSIONNEL LOUIS DELGRES »</b> <b>Stagiaire qui passe un baccalauréat en environnement</b>	<b>1 stagiaire</b>
15/11/2011	Ecole LOUIS ANDREA 81 élèves de CM1	81 élèves 8 accompagnateurs
21/11/2011	VISITE DE LA DECHETTERIE : pour la semaine européenne sur la réduction des déchets, le SICTOM à organiser des visites de la déchetterie	52 élèves (entre 8 et 9 ans) 4 accompagnateurs
29/11/2011	ECOLE CORA MAYECO Élèves entre 8 et 9 ans	52 élèves 4 accompagnateurs
06/12/2011	ECOLE CORA MAYECO Élèves entre 8 et 9 ans	27 élèves 2 accompagnateurs

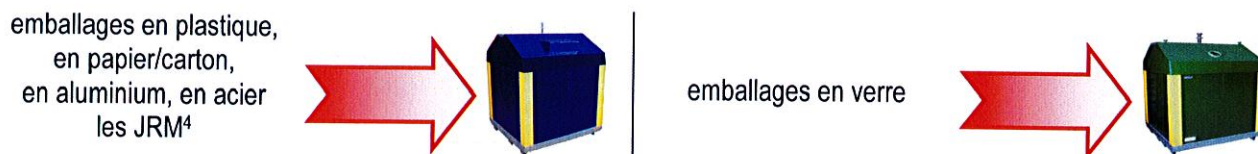
Ces résultats encourageants montrent que la déchetterie « Edouard Bénito-Espinal » est effectivement utilisée comme outil de sensibilisation, d'information et de formation de la population et en particulier du jeune public.



### 3.2.4 - COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS

#### 3.2.4.1 - Rappel du dispositif

Le dispositif mis en place par le groupement de commandes est la collecte sélective en apport volontaire. Des points d'apport volontaire (PAV) sont mis en place sur le territoire des communes afin que la population puisse y déposer ses emballages recyclables. Un PAV est composé de deux bornes de tri. Le principe général du tri est le suivant :



La collecte des bornes de tri est assurée par la société Espaces services pour l'ensemble des communes du groupement.

En fin de circuit de collecte, les déchets d'emballages sont alors acheminés soit au centre de tri ECODEC soit au niveau de la société AER (Antilles Environnement Recyclage) qui sert de transitaire et de site de regroupement pour le recycleur des emballages en verre. ECODEC est chargé de séparer les flux d'emballages issus des bornes bleues et de les conditionner sous forme de balles.

Conformément à la garantie de reprise, Eco-Emballages a déterminé les repreneurs des emballages à recycler :

Matériaux	Recycleurs
Papier / Carton	Véolia Environnement
Plastique	ECODEC
Aluminium / Acier	AER
Verre	Martinique Recyclage

Les entreprises ECODEC et AER jouent un rôle double :

- celui de centre de tri et de recycleur des emballages en plastique d'une part,
- celui de centre de regroupement et de recycleur des emballages en métaux d'autre part.

<sup>4</sup>JRM : journaux/revues/magazines



### 3.2.4.2 Tonnages d'emballages reçus en 2011

#### • Les emballages en verre :

##### a) Niveau de remplissage des BAV Verre (d'après les suivis de collecte des ambassadeurs de tri) :

Collectivités	Taux de remplissage des BAV					BAV les plus productives	BAV les moins efficaces	
	0 - ¼	¼ - ½	½	½ - ¾	¾ - 1			
Abymes	10%		45%	5%	40%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les déchetteries</li> <li>• PAV 33 Raizet les Seuils</li> <li>• PAV 21 Raizet Marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 37 Raizet Papyrus</li> <li>• PAV 54 Pointe d'Or</li> </ul>	
Anse-Bertrand et Port-Louis		35%		65%		<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 4 Bourg</li> <li>• PAV 5 Stade Barbotteau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 7 Pelletan</li> <li>• PAV 11 Rés. Anfilao</li> </ul>	
Goyave	6%		60%		34%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 8 Chemin Caraïbe</li> <li>• PAV 2 Zac de l'aiguille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 6 Terrain de football</li> </ul>	
Morne-à-l'Eau		50%		33%	17%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 16 Vieux Bourg</li> <li>• PAV 15 Chevalier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 7 Bosredon</li> <li>• PAV 29 Labuthie</li> </ul>	
Moule (Le)		25%			75%		<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 43 Rés. Alizée</li> <li>• PAV 28 Damencourt</li> <li>• PAV 24 Route de Caillebot</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 31 Sainte-Marguerite</li> <li>• PAV 7 Bourg</li> </ul>
Petit-Bourg	5%		59%		36%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 36 Prise d'eau</li> <li>• PAV 15 Viard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 33 Versailles</li> <li>• PAV 31 Daubin</li> </ul>	
Pointe-à-Pitre		20%		42%	38%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 19 Marina</li> <li>• PAV 20 Marina</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAV 41 Centre-Ville</li> <li>• PAV 17 Darbousier</li> </ul>	

En moyenne, 75% des BAV ont des taux de remplissage  $\geq 50\%$  ce qui constitue un bon taux de remplissage.

##### b) Evolution des quantités collectées et ratios de l'année 2011 :

Collectivités	Tonnages		Populations	Ratios (en kg/hab)
	2010	2011		
Abymes	273,54	299,86	58 836	5,097
Anse-Bertrand	30,69	47,63	4 640	10,265
Goyave	43,14	40,96	7 829	5,232
La Desirade	0,00	14,48	1 583	9,147
Morne-à-l'Eau	83,70	87,60	17 057	5,136
Moule	188,88	182,10	21 777	8,362
Petit-Bourg	142,84	170,66	22 499	7,585
Pointe-à-Pitre	116,24	85,16	17 017	5,004
Port-Louis	54,02	59,11	5 436	10,874
Terre-de-Bas	0,00	50,30	1 063	47,319
Terre-de-Haut	0,00	90,64	1 809	50,105
<b>Total</b>	<b>933,05</b>	<b>1 128,50</b>	<b>159 546</b>	<b>7,073</b>



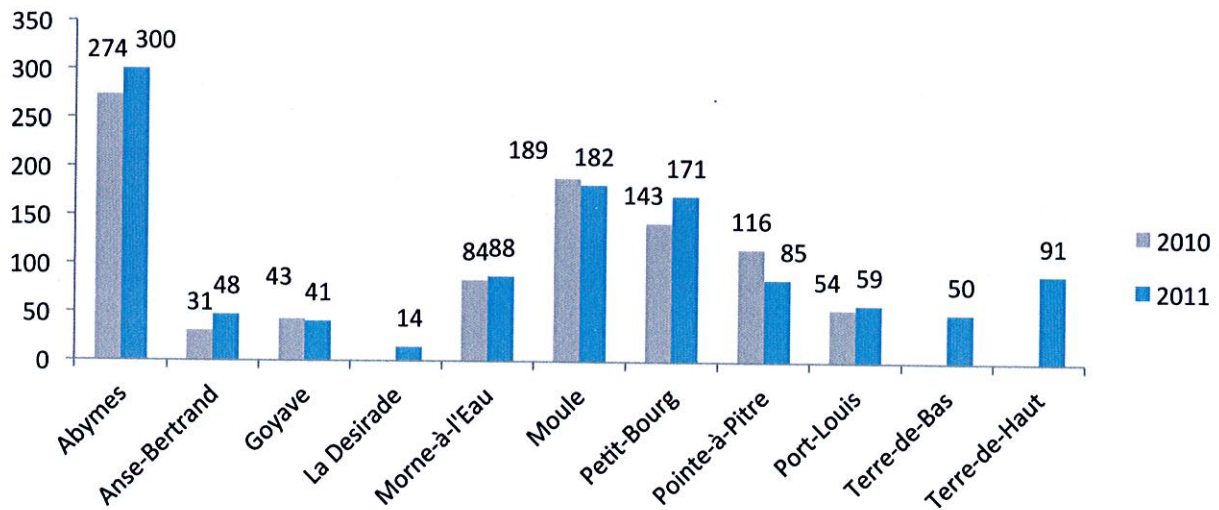


Figure 13: Quantités d'emballages en verre collectés dans les communes en 2010 et 2011 (source: ECODEC, 2011)

**Ces résultats montrent que :**

- Le tonnage global d'emballages en verre collectés a augmenté en 2011. Cette évolution est due principalement à l'intégration des tonnages de la collecte sélective des communes des Saintes et de la Désirade.
- L'augmentation du tonnage a entraîné pour certaines communes une augmentation des quantités collectées par habitant.

**Ratios pour les quantités d'emballage en verre collectées (en kg/hab)**

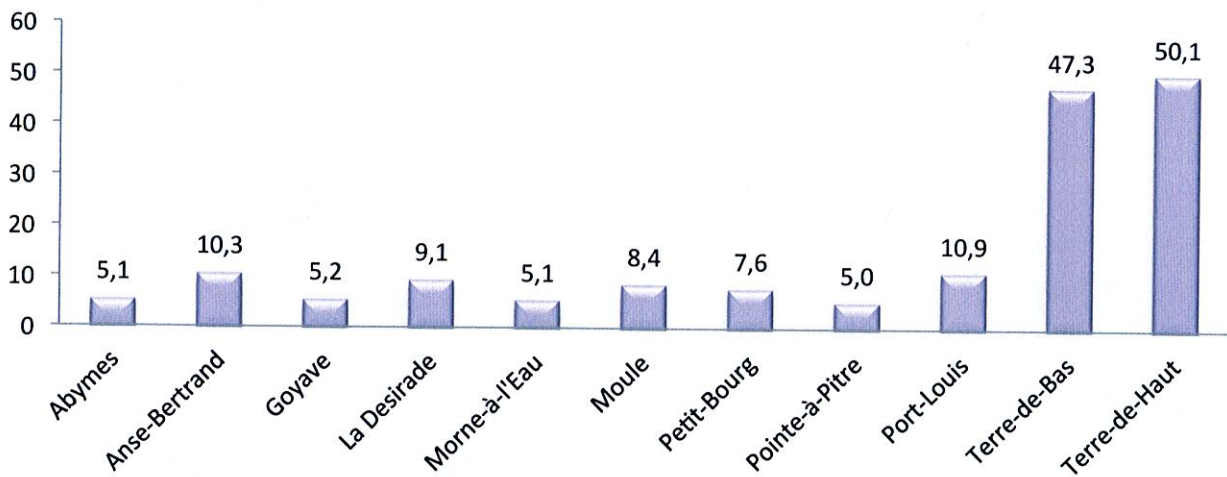


Figure 14: Performance des communes en terme de collecte des emballages en verre en 2011 (source: SICTOM, 2011)

Les habitants de Terre-de-Bas et de Terre-de-Haut déposent en moyenne 7 fois plus d'emballages en verre que les autres communes membres, cela s'explique par l'ancienneté du dispositif de collecte sélective en BAV et en porte à porte ainsi que la forte activité touristique de la zone.





• **Tonnages des Matériaux valorisés issus de la collecte des EMR entre 2010 et 2011 :**

Matériaux	Quantités (en tonnes)									
	1 <sup>er</sup> trimestre		2 <sup>ème</sup> trimestre		3 <sup>ème</sup> trimestre		4 <sup>ème</sup> trimestre		Total	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Verre	267,19	680,70	305,26	317,50		341,50	263,26	251,50	835,71	1 591,20
PET clair	42,00	44,96	74,17	45,24	56,13	61,96	33,16	40,54	205,46	192,70
PEHD	10,78	8,47	17,28	8,01	15,18	10,57	6,79	9,08	50,03	36,13
Acier	10,41	17,27	14,16	15,19	13,98	18,57	9,06	12,77	47,61	63,80
Aluminium	1,31	1,97	1,53	1,04	2,30	1,19	1,00	0,46	6,13	4,66
Papier/carton	10,73						45,55	32,63	56,28	32,63
<b>Tous matériaux confondus</b>	<b>342,42</b>	<b>753,37</b>	<b>412,40</b>	<b>386,98</b>	<b>87,59</b>	<b>433,79</b>	<b>358,82</b>	<b>346,98</b>	<b>1 201,23</b>	<b>1 921,12</b>

Le verre représente la très large majorité des emballages valorisés en termes de tonnages, ce qui s'explique notamment par la plus grande facilité pour les usagers de trier le verre plutôt que les emballages en mélange.

On observe une **augmentation des tonnages d'EMR valorisés (tous matériaux confondus)**, notamment grâce à l'intégration de nouvelles collectivités au dispositif.

Cette augmentation des tonnages s'est accompagnée d'une **amélioration des tonnages de matériaux valorisés**. Ainsi, la qualité des emballages déposés dans les BAV a été améliorée, conséquence directe des actions entreprises par les Ambassadeurs de Tri auprès des communes.

Tonnes	2010	2011
<b>Tonnages EMR collectés</b>	2 072	2 136
<b>Tonnages matériaux valorisés</b>	1 201	1 921
	<b>57%</b>	<b>89%</b>

• **Les refus de tri :**

	Quantités en 2011
Emballages (Verre + autres EMR) et JRM collectés	2 508,49 T
JRM	271 T
Emballages seuls (Verre + autres EMR)	2 237,49
Matériaux valorisés	1 921,12 T
Refus de tri	316,17 T soit 14,1% du gisement



### 3.2.4.3 La communication sur la collecte sélective

La communication privilégiée par le SICTOM comporte un volet important de communication de proximité.

Celle-ci passe essentiellement par un contact direct avec la population. Elle est réalisée par une équipe d'ambassadeurs de tri coordonnée par le chargé de mission. Elle peut prendre plusieurs formes :

- Sensibilisation dans les établissements scolaires,
- Organisation de manifestations,
- Tenue de stand d'information,
- Sensibilisation « en porte-à-porte ».

Le but de ces différentes opérations est de :

- Faire découvrir à la population le dispositif de collecte sélective,
- expliquer ou rappeler les consignes de tri oralement mais également à partir de supports écrits (tels que les guides de tri, les aide-mémoire...),
- augmenter les tonnages et améliorer la qualité des emballages collectés et triés en atteignant un grand nombre de personnes.

#### • Opérations « Communication en porte à porte » :

Les secteurs choisis pour les opérations de « communication en porte-à-porte » correspondent soit à des zones où des baisses de tonnages ont été constatées soit à des zones où des quantités importantes de déchets indésirables ont été enregistrées.

Villes	Nombre de foyers	Nombre de personnes sensibilisées
Petit Bourg	212	621
Goyave	153	459
Abymes	980	2756
Pointe à Pitre	825	1953
Morne à l'Eau	655	1452
Moule	643	1326
Port Louis	428	956
Anse Bertrand	45	135
Désirade	86	221
<b>Totaux</b>	<b>4 027</b>	<b>9 879</b>

<sup>5</sup> Déchets indésirables : déchets qui ne sont pas admissibles dans le dispositif de collecte sélective (emballages souillés, déchets autres que des emballages recyclables – ordures ménagères, encombrants, déchets verts... -).





**• Opérations de sensibilisation dans les écoles**

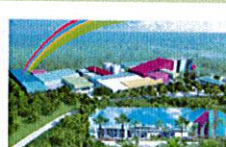
Villes	Ecoles	Nombre d'élèves sensibilisés
Petit-Bourg	Fontarabie	75
	Yacinthe Gériac	107
	Montebello	43
	Chovino	126
	Total	351
Goyave	Christophe	100
Baie Mahault	CLSH Bistoury	30
Pointe-à-Pitre	Fernande Bonchamp	52
	Cimede Salvator	110
	Boc Calmet	32
	Nestor Kermadec	110
	Lauricisque	172
	Mulatriesse Solitude	232
	Raymonde Bambuck	74
	Total	782
Abymes	College du Raizet	282
	Besson	110
	Dothémare 2	301
	Grand Camp Mixte 1	60
	Boricaud	51
	Timothée Cendrey	100
	M.St Pierre	198
	Notre Dame de Grace	290
	JSA	600
	Total	1992
Port-Louis	Lycée de Port-Louis	140
	Robert Narayanan	266
	Total	406
Morne-à-l'Eau	Bosredon	150
	Perrin	60
	Hypolite Cocles	202
	Marcel Blanchinet	60
	Ludger Marie	131
	Achille Labuthie	100
	Ernest Pallas	322
	Total	1025
Moule	Amédée Adélaïde	130
	Debibakas	180
	Lacroix	150
	Total	460
Anse-Bertrand	Omcs	69
<b>TOTAUX</b>		<b>5215</b>





• Les autres animations

Animations	Dates	Nombre de personnes sensibilisées
Marché péyi ti bou Petit Bourg	08/01/2011	20
Centre d'adaptation de la vie active Abymes	28/01/2011	12
Ronde Verte Petit Bourg	05/02/2011	15
Marché péyi ti bou Petit Bourg	12/02/2011	30
Garderie Raizet Abymes (personnel)	16/03/2011	12
Creche de la petite enfance du Raizet Abymes (personnel)	21/03/2011	12
Creche municipale Denise Tonton	25/03/2011	8
Journées portes ouvertes indivision Petit Bourg	09/04/2011	20
Agents communaux Morne a l'Eau	07/05/2011	21
Agents communaux Morne a l'Eau	14/05/2011	12
Association Fleur de Bois Morne a l'Eau	28-29/05/2011	110
Le mois du nautisme Morne a l'Eau	14/06/2011	70
Association Soleil d'or Abymes	05/06/2011	80
Agents anti vectoriel Morne a l'Eau	06/06/2011	3
Sapeurs Pompiers de Morne a L'Eau	14 au 17/06/2011	50
Ecole maternelle du Raizet Abymes (Personnel et parents)	24/06/2011	15
Ticket Sport Pointe à Pitre	11 au 13/07/2011	195
ATI Petit Pérou Abymes	13/07/2011	12
Animation CLSH Port-Louis	19/07/2011	20
DDL Abymes	20/07/2011	1800
Beoufs Tirants	31/07/2011	200
SDIS ZAC DOTHEMARE Abymes	03-04/08/2011	43
Association KAPPA Abymes	14/08/2011	12
SDIS ZAC DOTHEMARE Abymes	26/08/2011	16
Magasin Super U Pointe à Pitre (CADDIE MALIN)	23-24/09/2011	300
Club Merveille Morne à l'Eau	20-21/10/2011	60
Semaine nationale des Personnes Agées Petit Bourg	21/10/2011	20
CFA Raizet	24 au 26/10/2011	600
Boiripeaux Sevice Raizet (CADDIE MALIN)	05/11/2011	200
Semaine Européenne de la réduction des déchets Morne à l'Eau	19/11/2011	55
Semaine Européenne de la réduction des déchets Anse Bertrand	22/11/2011	45
Maché nwel Petit Bourg	21/12/2011	60
Maché nwel Moule	Maché nwel	86
Total		4 202





Le nombre d'opération de sensibilisation dans les écoles a diminué (5 215 élèves en 2011 contre 6 908 en 2010) au profit de la communication en porte à porte (5 285 personnes sensibilisées en 2010 contre 9 879 en 2011). Le nombre de personnes touchées par les animations a fortement diminué par rapport à 2010 (20 765 personnes contre 4 202) car le SICTOM n'a pas participé en 2011 à l'un des événements sportifs les plus suivis : le Tour cycliste de la Guadeloupe.

Un plan de communication actualisé a été présenté au Comité de pilotage du 7 Novembre 2011. Il donne priorité à une communication de proximité et dans les grands média régionaux à partir de supports plus interactifs (films, spots, publi-reportage...).

#### 3.2.4.4 - Les points à améliorer

L'implantation des BAV sur le territoire du SICTOM a favorisé la multiplication des zones de dépôt sauvage, particulièrement dans les zones rurales.

L'année 2011 souligne de bons taux de remplissage qui peuvent être améliorés sur les années à venir et notamment sur les JRM.

Le plan de communication actualisé devra concrétiser une sensibilisation d'un plus large public et concentrer son action sur les zones les moins efficaces.

58

#### 3.2.5 - TRAITEMENT DES DIB

L'article L.2244-14 du CGCT précise que les collectivités peuvent assurer l'élimination des déchets commerciaux et artisanaux sous réserve qu'ils puissent être traités sans contraintes particulières. Cette prise en charge fait l'objet de redevance spécifique.

Le SICTOM de la Guadeloupe a signé en novembre 2009 avec ECODEC une convention afin que cette société puisse prendre en charge la valorisation des DIB (déchets industriels banals) acheminés sur le site de la Gabarre. Une nouvelle convention a été signée le 18 Juin 2011, celle-ci prévoit une actualisation de la tarification et notamment une dégressivité de la redevance de tri des emballages en fonction du tonnage traité.

Les déchets industriels banals (DIB) sont des déchets issus des entreprises et des établissements autres que les ménages pouvant être traités dans les mêmes conditions et filières que les déchets ménagers non dangereux. Les DIB pris en compte sur le site de la Gabarre sont ceux issus des entreprises privées et publiques, des établissements publics et des collectivités non membres du SICTOM de la Guadeloupe.

La prestation d'ECODEC consiste à trier, à conditionner, à orienter les DIB suivants vers les filières de valorisation adéquates :

- Les emballages recyclables,
- Les matières plastiques,
- les déchets métalliques,
- les déchets en bois non traités.

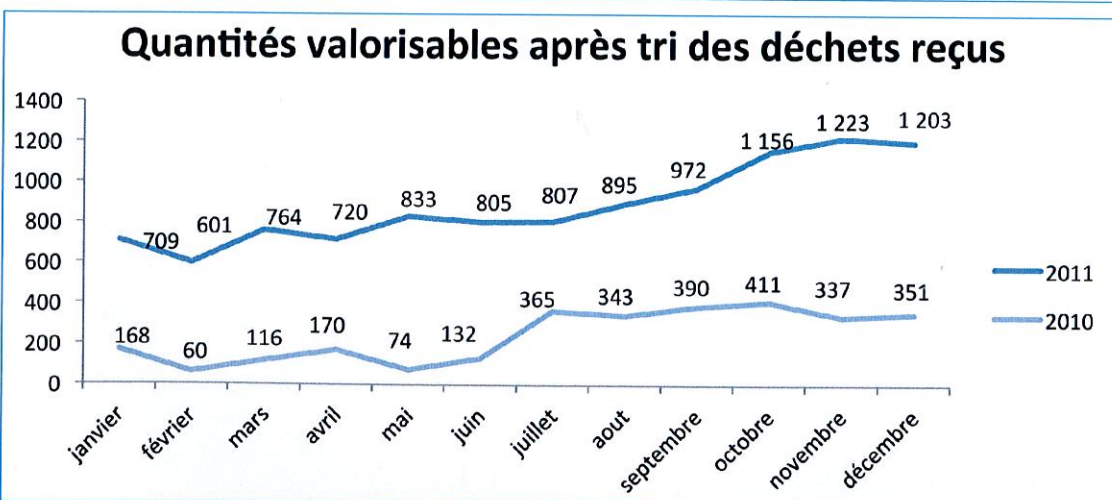
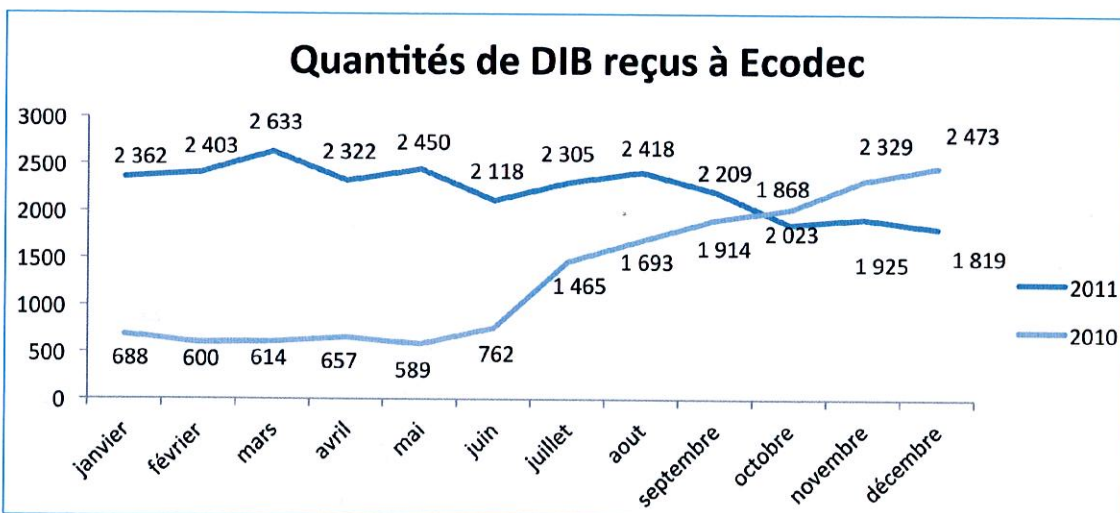
**Les quantités de DIB traités par ECODEC en 2011 sont présentées ci-après :**





MOIS	Tonnages			% valorisables
	quantités reçues	refus de tri	quantités valorisables	
janvier	2 361,99	1 653,39	708,60	30%
février	2 403,06	1 802,30	600,76	25%
mars	2 633,16	1 869,54	763,62	29%
avril	2 322,05	1 602,21	719,84	31%
mai	2 450,43	1 617,28	833,15	34%
juin	2 118,30	1 313,35	804,95	38%
juillet	2 304,82	1 498,13	806,69	35%
août	2 418,46	1 523,63	894,83	37%
septembre	2 209,13	1 237,11	972,02	44%
octobre	1 867,74	712,00	1 155,74	62%
novembre	1 925,38	702,00	1 223,38	64%
décembre	1 819,00	615,77	1 203,23	66%
<b>Moyenne</b>	<b>2 236,13</b>	<b>1 345,56</b>	<b>890,57</b>	<b>40%</b>
<b>Total</b>	<b>26 833,52</b>	<b>16 146,71</b>	<b>10 686,81</b>	<b>40%</b>

Figure 17 : Quantités DIB traités par Ecodec en 2011 dans le cadre de la convention (source: Ecodec , 2011)



Les quantités de déchets reçus à ECODEC entre le début et la fin d'année connaissent une diminution (-30% entre les mois de janvier et de décembre). Parallèlement, il a été constaté une amélioration du pourcentage des tonnages de déchets valorisés (40% en 2011 contre 18,46% en 2010).

On note une meilleure qualité du gisement en 2011.



Malgré ces résultats satisfaisants, le tri à la source (en entreprise) peut être encore amélioré. En effet, les matériaux valorisables sont régulièrement souillés par des matières putrescibles (ordures ménagères, matières organiques, marchandises avariées) ou ne sont pas protégés contre les intempéries (le carton humide ou mouillé n'est pas valorisable).

Cette amélioration passe par un tri primaire réalisé par les entreprises (séparation entre les déchets valorisables et les déchets ultimes).

Dans ce cadre, des mesures incitatives devront être prises par tous les acteurs concernés telles que la création d'une déchetterie pour les professionnels, une politique tarifaire réellement favorable aux déchets triés, la mise à disposition de conteneurs adaptés, une sensibilisation renforcée des entreprises.

Une première étape a été franchie puisque les prix d'acceptation des DIB ont été révisés par délibération du SICTOM au 03 novembre 2011. Les tarifs ont été augmentés afin de correspondre aux frais de traitement et une incitation financière positive a été faite en faveur des DICB valorisables.

4 60





## 4 - PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

### 4.1 - BILAN ANNUEL

#### 4.1.1 MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous rappelle les modalités de traitement des déchets pris en charge par le SICTOM de la Guadeloupe :

Prestations	Modes d'exploitation		Commentaires
	Régie	Marchés - Contrats	
Décharge	✓		
Collecte des BAV		✓	Prestataire : Espaces Services
Tri des emballages		✓	Prestataire : Ecodec
Tri des DIB		✓	Prestataire : Ecodec

#### 4.1.2 - QUELQUES ELEMENTS FINANCIERS : LE SICTOM, UN SYNDICAT EN COURS DE RESTRUCTURATION

Le budget 2011 a été exécuté de la manière la suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	18 409 921	15 950 398
Section d'investissement	12 529 105	9 579 519
<b>Total</b>	<b>30 939 026</b>	<b>25 529 917</b>

Ce résultat n'intègre pas le report des excédents budgétaires antérieurs ainsi que les restes à réaliser sur la section d'investissement.

##### 4.1.2.1 - La section de fonctionnement 2011 : une maîtrise des dépenses de fonctionnement

###### 1°) Les charges de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 18 409 921 € (CA2011) soit une augmentation de +30% par rapport à l'année précédente.

Les charges de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	12 702 613 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 382 916 €
65	Autres charges de gestion courante	94 418 €
66	Charges financières	745 €
67	Charges exceptionnelles	292 237 €
68	Dotations aux provisions	1 472 986 €
	Opération pour ordre	465 001 €
	<b>Total</b>	<b>18 409 921 €</b>



Les **dépenses de fonctionnement augmentent en 2011 par rapport au CA2010** en lien notamment avec :

- La prise en charge par le SICTOM en 2011 d'un **arriéré de paiement sur la TGAP à hauteur de 980 k€** qui n'a pas été compensé par une recette.
- Le SICTOM a fait passer une **provision pour risque de 1,5 millions d'euros** dans le cadre du contentieux avec VALCO-ATEBA sur le dédommagement de l'annulation du marché en 2007.
- **Les dépenses de contrats de prestation de services extérieurs qui augmentent sensiblement** sur la période en lien avec le transport des îles du Sud suite à la fermeture de décharge et l'activité de traitement de la collecte sélective.

Malgré l'augmentation significative des dépenses par rapport aux estimations initiales, les premiers **efforts de la Direction pour diminuer les charges à caractère général commencent à produire leurs effets** sur des postes précis :

- Les dépenses de fournitures de voiries sont par exemples passés de 600 k€ au CA2010 à 104 k€ en 2011 ;
- Les frais divers de publicité et de publication ont été divisé par 2 passant de 580 k€ à 234 k€ en 2011.

Les dépenses de fonctionnement représentent ainsi un coût de :

- 67,33 € par habitant (base de 273 417 habitants) ;
- 102,73 € par tonne de déchets traités (sur la base des tonnages apportés par les collectivités membres : 179 191 tonnes).

### Principales prestations rémunérées à des organismes privés ou publics en 2011

Les différentes activités et compétences du SICTOM de la Guadeloupe ont nécessité un certain nombre de prestations réalisées par des entreprises privées et notamment (montants 2011 en k€ TTC) :

	CA2011 (*)
Ecodec	1 989
TMDD (transport maritime des îles du sud)	650
Espaces services (collecte)	526
SAGE	303
Autres	210
<b>Total</b>	<b>3 678</b>

(\*) hors charges rattachées



## Coût du transfert des déchets ménagers provenant des îles du sud

### Les principales dépenses liées à cette activité :

Principaux postes de dépenses (€)	Prestataires	Montants
Location de bennes	Espaces services	54 272
Transport maritime	TMDD	567 300
Transport terrestre	Caribbean Transloc	35 800
Location de matériel (chariot télescopique)	SAMLOC	11 250
Location de matériel (Plateforme déchargement)	Nicollin Antilles SAS	29 912
Charges de personnel		136 924
<b>Total</b>		<b>835 458</b>

De plus, cette nouvelle activité a nécessité le recrutement de 3 agents supplémentaires.

Les dépenses de fonctionnement liées au transfert des déchets des îles du sud représentent ainsi un coût de 3,05 € par habitant.

## Coût de la collecte sélective des emballages ménagers

Principaux Postes de dépense	Prestataires	Montants
collecte des BAV	ESPACE SERVICES	537 330
Tri et Conditionnement des EMR	ECODEC	686 006
Maintenance et Réparation des BAV	Entreprise Varieux	4 859
Travaux de Génie Civil	SULO	88 970
Communication	A4 Environnement	71 790
Charges de personnel		363 205
<b>TOTAL</b>		<b>1 752 160</b>

Les dépenses de fonctionnement liées à la collecte sélective des emballages ménagers représentent ainsi un coût de 6,40 € par habitant.

## Coût de fonctionnement de la décharge intercommunale de la Gabarre

Principaux postes de dépenses (€)	Prestataires	Montants
Approvisionnement en carburant, en lubrifiants, en huile	GPC-TOTAL-STACO	250 173
Approvisionnement en tuf	Gaddarkhan	104 811
Location d'engins	STGC-SEREG	790 414
réparations d'engins		85 759
réparations réseaux secs et humides	Moulin	23 450
Maintenance Pont Bascule	SCPC	14 505
Maintenance groupe électrogène	SAGEES	1 616
entretien espaces verts	GEV	138 893
facturation eau	Générale des Eaux	78 448
Facturation téléphonie/Internet	Orange	4 866
Charges de personnel		1 134 618
<b>Total</b>		<b>2 627 554</b>



Les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation de la décharge représentent ainsi un coût de :

- 9,61 € par habitant ;
- 14,66 € par tonne de déchets traités (sur la base des tonnages apportés par les collectivités membres : 179 191 tonnes).

## 2°) Les produits de fonctionnement

Ils sont constitués des contributions communales et de la redevance de mise en décharge par les particuliers et les entreprises. Au compte de recettes de gestion 2011, ils s'établissent comme suit :

Chapitres	Libellés	Montants
013	Atténuation de charges	7 741 €
70	Produits de services, du domaine et ventes	337 400 €
73	Impôts et taxes	4 427 725 €
74	Dotations et participations	8 741 759 €
75	Autres produits de gestion courante	2 432 348 €
77	Produits exceptionnels	3 422 €
	<b>Total</b>	<b>15 950 398 €</b>

64

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation par rapport au CA2010 (+2 529 k€). L'accroissement s'explique principalement par le dynamisme des dotations et subventions autour :

- La participation des communes à l'habitant plus significative qu'en 2010 du fait de nouvelles adhésions de communes au SICTOM;
- La contribution financière des communes sur le marché de collecte sélective à hauteur de 1 million d'euros (montée en puissance de l'activité de collecte sélective).

### 4.1.2.2 La section d'investissement en 2011 : la concrétisation d'une politique d'investissements ambitieuse

L'année 2011 consacre la politique d'investissements significatifs engagée par le SICTOM.

Section d'investissement	CA2010	CA2011
Dépenses	268 248	12 529 105
Recettes	1 597 456	9 579 519

Les dépenses d'investissement représentent ainsi un coût de :

- 45,82 € par habitant (base de 273 417 habitants) ;
- 70 € par tonne de déchets traités (sur la base des tonnages apportés par les collectivités membres : 179 191 tonnes)

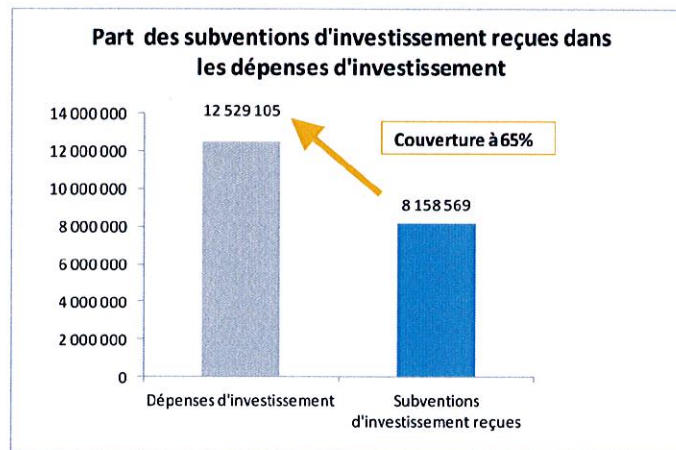
Les dépenses d'investissement se concentrent en 2011 autour des opérations d'équipement et notamment la réhabilitation de la décharge de la Gabarre mise en œuvre par le groupe Séché qui représente 94% des dépenses totales d'investissement.





Opérations d'équipement	CA2011
Réhabilitation de la décharge	11 873 123
Construction de quai de transfert	2 121
Collecte sélective	421 848
<b>Total</b>	<b>12 297 092</b>

La réhabilitation de la décharge est **subventionnée par le Programme Opérationnel FEDER 2007-2013** ce qui a ainsi permis au SICTOM de disposer de la somme de 7,9 millions d'euros de fonds communautaire sur l'année 2011. Plus globalement, les subventions d'investissement reçues en 2011 par le SICTOM couvrent 65% des dépenses d'investissement réalisées.

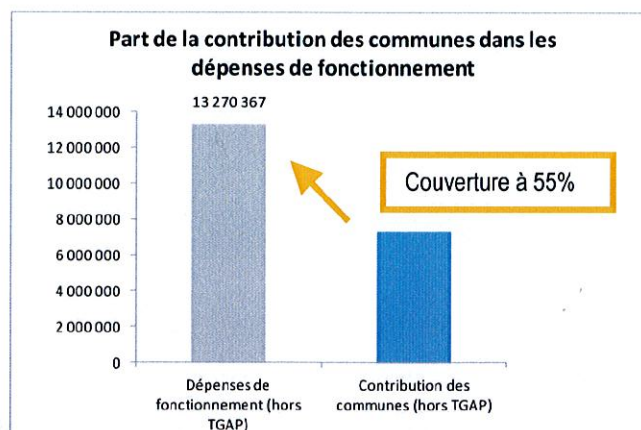


#### 4.2 - CONTRIBUTIONS DES COMMUNES MEMBRES DU SICTOM DE LA GUADELOUPE

L'article 17 des statuts du SICTOM dispose « la contribution de chacune des communes membres aux dépenses d'administration générale (fonctionnement et investissement) est déterminée au pro rata du nombre d'habitant de chacune des collectivités membres ».

La contribution des collectivités membres du SICTOM représente la somme de la participation des communes (calculée en fonction du nombre d'habitants) et du reversement de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La contribution des communes (hors TGAP) a couvert 55% des dépenses de fonctionnement en 2011 :





#### 4.2.1 - DECHETS ENREGISTRÉS A LA DECHARGE INTERCOMMUNALE DE LA GABARRE ET LA TGAP

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) a été instituée le 1er janvier 1999 par la loi n°98-1266 du 30 décembre 1998, les tarifs sont fixés à l'article 266 nonies du Code des douanes et révisés chaque année. Elle est assujettie à toutes installations de stockage de déchets (la décharge de la Gabarre étant une simple installation de stockage, le taux de TGAP le plus élevé dans les décharges autorisées lui est appliquée). Elle est refacturée à l'euro-l'euro aux collectivités selon le tonnage apporté.

La part de la TGAP dans les contributions des communes membres n'a cessé d'augmenter ces dernières années pour les déchets ménagers réceptionnés dans une installation de traitement des déchets comme celle de la Gabarre.

Evolution du taux de la TGAP (en€/tonne)

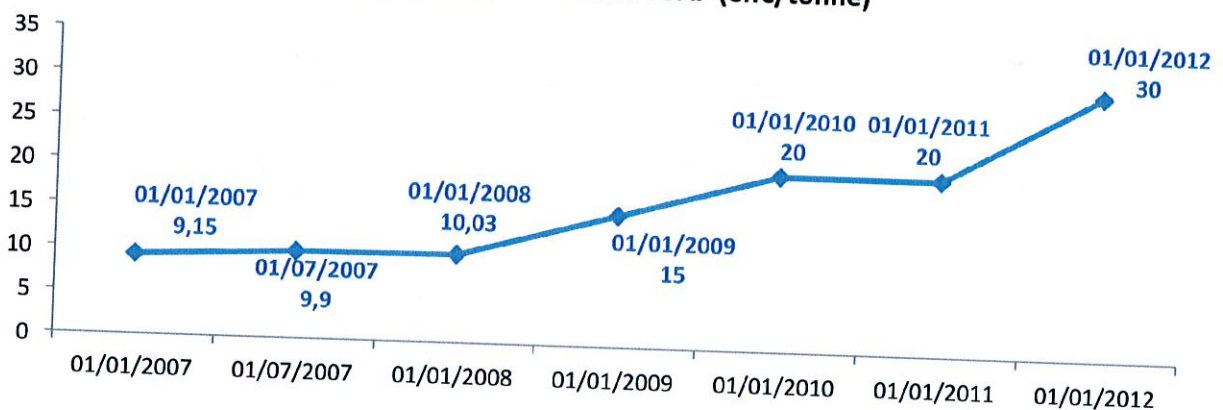


Figure 18: évolution de la taxe générale sur les activités polluantes entre 2007 et 2012

Le taux a donc plus que triplé entre 2007 et 2011. Il est passé de 9,15€/tonne à 30 €/tonne. Par exemple, pour 1 000 tonnes de déchets enregistrés à la décharge de la Gabarre, la TGAP serait équivalente à 9150 € en 2007 et vaudrait 30 000 € en 2012 soit une augmentation de **+ 227,87%**.

#### 4.2.2 - LA PARTICIPATION PAR HABITANT

La participation par habitant a été fixée à 34 € en 2008, 30 € en 2009, 27 € en 2010 et 27€ en 2011. Le tableau ci-dessous récapitule la participation financière de l'ensemble des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe pour l'année 2011.





Collectivités	Populations en 2011	Tonnages en 2011	Participations en 2011 (en €)	TGAP en 2011 (en €)	Contributions totales (en €)
Abymes (Les)	59 270	39 185	1 619 349	741 071	2 360 428
Anse-Bertrand	4 676	1 047	127 224	21 795	149 019
Baie-Mahault	29 503	34 780	766 483	731 498	1 497 981
Désirade (La)					
Gosier	26 895	24 699	734 211	555 907	1 290 118
Goyave	7 745	3 848	206 847	65 684	272 531
CC Marie-Galante	11 872	4 742	322 353	80 400	402 753
Morne-à-l'Eau	17 043	5 408	455 675	94 571	550 246
Moule (Le)	21 347	10 521	580 863	183 552	764 415
Petit-Bourg	22 171	12 104	574 641	249 806	824 447
Petit-Canal	8 177	3 576	222 561	73 164	295 725
Pointe-à-Pitre	17 216	13 457	470 016	250 395	720 411
Port-Louis	5 451	2 974	147 582	62 411	209 993
Sainte-Anne	23 457	13 262	623 565	225 769	849 334
Saint-François	14 149	7 779	374 922	144 000	518 922
Terre-de-Bas	1 031	226	27 000	3 180	30 180
Terre-de-Haut	1 831	1 570	50 058	25 720	75 778
<b>Totaux</b>	<b>271 834</b>	<b>179 188</b>	<b>7 303 350</b>	<b>3 508 931</b>	<b>10 812 281</b>

Les chiffres de populations sont ceux fournis par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de la contribution des communes membres du SICTOM entre 2009 et 2011.

	Abymes (les)			Anse-Bertrand			Baie-Mahault		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Participations (en €)	1 768 565	1 603 908	1 619 349	139 900	127 224	127 224	837 180	766 233	766 483
TGAP (en €)	336 981	633 562	741 079	13 091	19 742	21 795	318 487	666 160	731 498
<b>TOTAL</b>	<b>2 105 546</b>	<b>2 237 470</b>	<b>2 360 428</b>	<b>152 991</b>	<b>146 966</b>	<b>149 019</b>	<b>1 155 667</b>	<b>1 432 393</b>	<b>1 497 981</b>

	Gosier			Goyave			Morne-à-l'Eau		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Participations (en €)	821 100	734 211	734 211	224 590	206 847	206 847	492 100	455 625	455 675
TGAP (en €)	256 841	475 899	555 907	29 827	64 299	65 684	67 869	83 225	94 571
<b>TOTAL</b>	<b>1 077 941</b>	<b>1 210 110</b>	<b>1 290 118</b>	<b>254 417</b>	<b>271 146</b>	<b>272 531</b>	<b>559 969</b>	<b>538 850</b>	<b>550 246</b>

	Le Moule			Petit-Bourg			Petit-Canal		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Participations (en €)	620 106	575 586	580 863	623 835	574 641	574 641		222 561	222 561
TGAP (en €)	87 905	159 023	183 552	103 426	207 079	249 806		45 360	73 164
<b>TOTAL</b>	<b>708 011</b>	<b>734 609</b>	<b>764 415</b>	<b>727 261</b>	<b>781 720</b>	<b>824 447</b>		<b>267 921</b>	<b>295 725</b>



	Pointe-à-Pitre			Port-Louis			Sainte-Anne		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Participations (en €)	526 230	470 016	470 016	161 498	147 582	147 582	692 190	623 565	623 565
TGAP (en €)	137 232	241 543	250 395	27 482	23 644	62 411	108 081	107 090	225 769
<b>TOTAL</b>	<b>663 462</b>	<b>711 559</b>	<b>720 411</b>	<b>188 980,20</b>	<b>171 226</b>	<b>209 993</b>	<b>800 271</b>	<b>730 655</b>	<b>849 334</b>

	CC Marie-Galante			Terre-de-Haut			Saint-François			Terre-de-Bas		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Participations (en €)			322 353			50 058			374 922			27 000
TGAP (en €)			80 400			25 720			144 000			3 180
<b>TOTAL</b>			<b>402 753</b>			<b>75 778</b>			<b>518 922</b>			<b>30 180</b>

La part de la TGAP dans la contribution financière des communes n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Pour compenser cette hausse, le Conseil syndical a décidé de diminuer la participation par habitant entre 2009 et 2011. Cette décision se justifie par le faible endettement et les excédents budgétaires dégagés des exercices antérieurs.

Le graphique suivant illustre l'évolution de la participation financière des collectivités entre 2009 et 2011

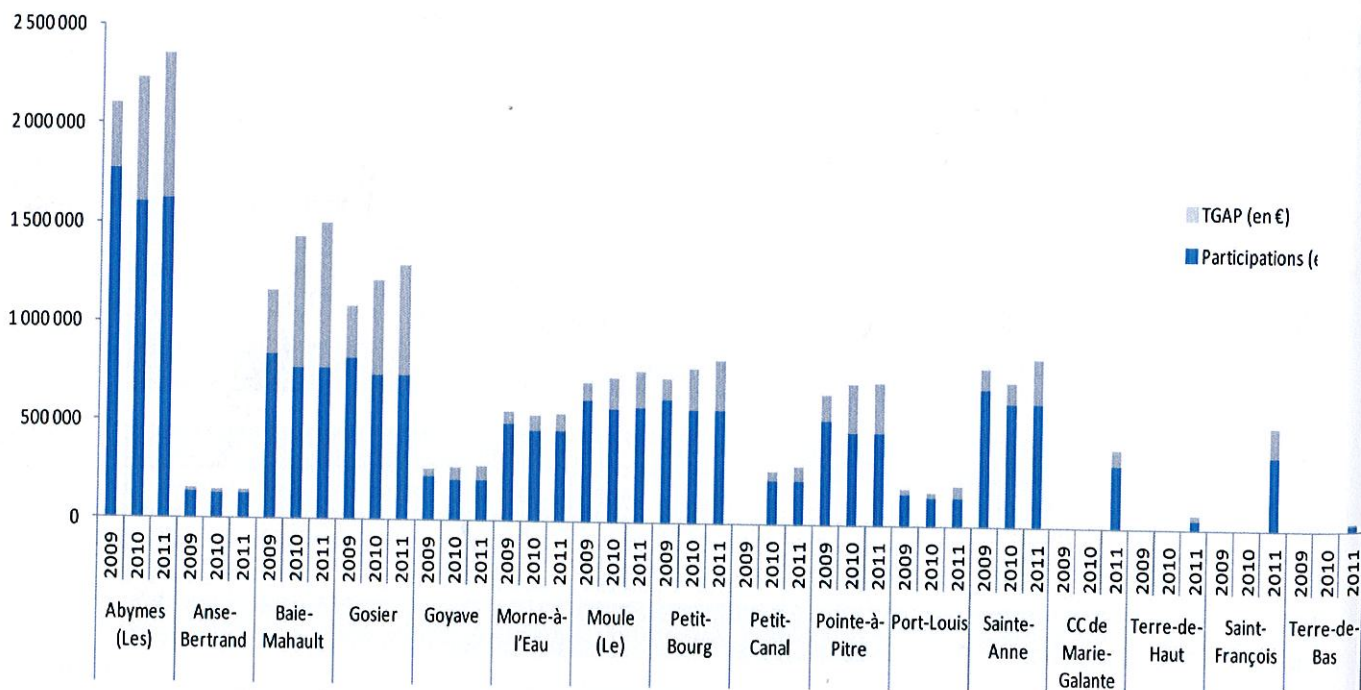


Figure 19 : Contributions des communes membres du SICTOM et répartition entre la TGAP et la participation financière revenant à chacune pour la période 2008 à 2010 (source: SICTOM, 2011)





## 4.3 - AUTRES RECETTES ET SUBVENTIONS PERÇUES

### 4.3.1 - TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS PAR D'AUTRES TIERS SUR LA DÉCHARGE INTERCOMMUNALE DE LA GABARRE

La décharge intercommunale de la Gabarre reçoit également des déchets non collectés par les communes membres du SICTOM de la Guadeloupe.

Ces derniers proviennent d'entreprises, d'établissements publics et de collectivités non adhérentes au syndicat intercommunal. Les déchets éliminés leurs sont alors facturés par le SICTOM.

Le produit du traitement des DICB constaté au CA2011 a été le suivant :

- Hors TGAP :	2 432 348,80 €
- TGAP :	918 794,95 €
<b>Total :</b>	<b>3 351 143,75 €</b>

### 4.3.2 - SUBVENTIONS

#### 4.3.2.1 - Subventions d'Eco-Emballages pour l'année 2011

En 2010, les matériaux ont été recyclés conformément aux prescriptions techniques minimales (PTM) dans le Contrat Programme de Durée (CPD) Barème D d'Eco-emballages. En 2011, le contrat Barème D a été substitué par le nouveau Barème E proposé ECOEMBALLAGES. Celui est structuré autour du soutien à la tonne triée, en fonction des différents matériaux de telle sorte que plus la collectivité trie, plus les soutiens sont importants. Compte tenu des prix de soutien proposés, le barème E devrait générer au minimum une recette supplémentaire par rapport au barème D de 10%. Des soutiens additionnels à la performance « développement durable » et aux actions de sensibilisation auprès des citoyens sont également possibles en fonction des situations propres à chaque collectivité.

**Eco-emballages a versé les soutiens suivants en 2011:**

	au titre de l'année 2009	au titre de l'année 2010	au titre de l'année 2011
Soutien Tonnages	18 173,35 €	88 449,67 €	100 169,16 €
Soutien forfaitaire à communication	0,00 €(*)	0,00 €(*)	0,00 € (*)
Soutien forfaitaire AdT et Coordonnateur	12 295,00 €	0,00 €(*)	0,00 € (*)
<b>Total</b>	<b>30 468,35 €</b>	<b>88 449,67 €</b>	<b>100 169,16 €</b>

(\*) Retards de transmission des formulaires de demandes de soutien forfaitaire.

Le soutien Tonnages en 2011 a augmenté de 13% par rapport à 2010, en raison de l'amélioration de la qualité des emballages collectés, et donc de l'augmentation du tonnage de déchets valorisés.



## 5 - PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU SICTOM

### 5.1 - CADRE GENERAL

#### 5.1.1 MISE EN PLACE DU SEMINAIRE 2012-2017

Par délibération n° 2011/12/54 du 15 décembre 2011, le comité d'administration a accepté la mise en place d'un séminaire des élus sur le thème : « quels défis pour le SICTOM ? ».

A mi-mandat et à l'occasion de la mise en place d'une nouvelle direction générale, les Élus souhaitent se réunir lors d'un séminaire afin de faire le point sur les réalisations et les projets à venir.

Deux journées seront dédiées aux constats et aux prospectives, ce qui sera l'occasion de tracer les prochaines étapes du syndicat. Une demi-journée supplémentaire permettra de visiter et faire le point sur les chantiers en cours.

Le séminaire doit réunir l'ensemble des Élus du comité syndical du SICTOM et de ses cadres et aura pour objet de faire le bilan de 3 années et de lancer les projets de la seconde partie du mandat.

À partir d'une analyse du contexte, il conviendra de :

- proposer un état des lieux de la gestion des déchets en Guadeloupe (ADEME, DEAL) ;
- présenter les points forts/points faibles et les singularités du SICTOM dans son contexte particulier ;
- déterminer les priorités et les enjeux.

Il s'agira lors de ce séminaire :

- de définir les axes du projet syndical,
- d'établir les objectifs généraux et opérationnels,
- de rédiger des fiches-actions en prévoyant le suivi et l'évaluation.

#### 5.1.2 - MISE EN LIGNE D'UN SITE INTERNET ET REFORTE DE L'IMAGE DU SICTOM

L'année 2012 sera la consécration de la refonte de l'image du SICTOM.

En effet, des travaux ont été lancés afin de mettre en ligne le site internet du syndicat qui permettra d'accroître la visibilité du SICTOM aux usagers.

Dans la même perspective et afin de faire évoluer les mentalités, la dénomination du SICTOM sera revisitée dans l'objectif de lancer une nouvelle dynamique et une adhésion des usagers et agents au syndicat.

#### 5.1.3 - MONTEE EN PUISSANCE DE LA COLLECTE SELECTIVE SUR L'ANNEE 2012

La montée en puissance de la collecte sélective va passer par l'extension du dispositif de BAV autour notamment :

- La mise en place de 30 BAV enterrés supplémentaires sur la commune de Pointe-à-Pitre ;
- L'implantation de BAV dans de nouvelles communes : Communauté de communes de Marie-Galante ; Baie-Mahault et Gosier.





Implantations BAV 2012	BAV métalliques	BAV en plastique	BAV enterrées	Total
Baie-Mahault	0	60	40	100
Gosier	0	44	0	44
CCMG	50	0	0	50
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>104</b>	<b>40</b>	<b>194</b>

Des implantations sont en attente dans les communes pour les communes de Saint-François, Sainte-Anne et Petit-Canal.

Par ailleurs, le SICTOM va engager une large campagne de communication autour de la collecte sélective et du tri sur l'année 2012 **afin de couvrir notamment les besoins en communication lors du lancement de la collecte sélective dans les nouvelles communes concernées.**

D'après le plan de communication validé fin 2011 pour la période fin 2011 – année 2012, le SICTOM va dynamiser son mode de communication en étant plus présent dans les médias. En effet, le SICTOM utilisera différents supports à travers la télévision, la presse et la radio et ce, de façon répétitive ou à l'occasion des événements marquants du département (ex : carnaval, pâques, rentrée scolaire...).

**Une nouvelle signature a d'ailleurs été approuvée : Le tri sélectif, An nou Ay !**

La présence en télé se fera à travers notamment :

- Le parrainage du programme TV « la qualité de l'air » : création et diffusion d'un Billboard humoristique de 6 secondes, en créole et personnalisé à la période en début et fin d'émission.



**Exemple : Billboard de 6 secondes imaginé pour les fêtes de Pâques**

			
Pou Pak... <small>Voix masculine</small>	Déchè ka kampé...	An Bènn' !	SICTOM, le tri sélectif... AN NOU AY ! <small>Voix féminine</small> <span style="margin-left: 50px;"><small>Voix grave masculine</small></span>

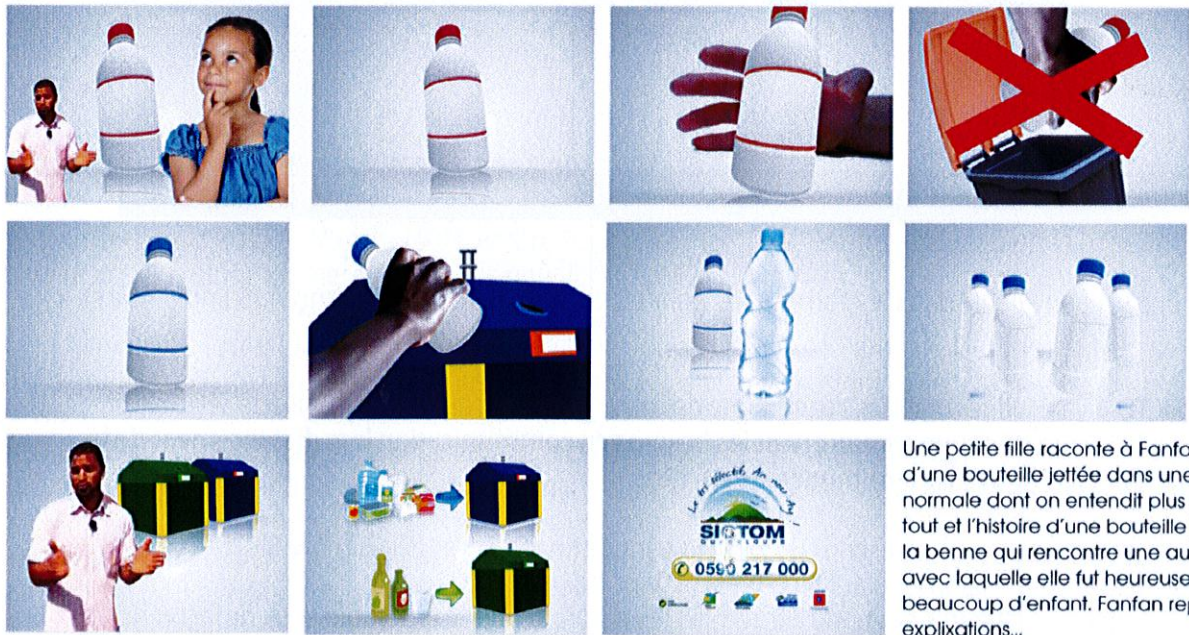
- Une campagne télé sur deux chaînes locales : Diffusion de 5 spots de 45 secondes en alternance (spots pédagogique ou testimonial).

Le spot pédagogique consiste en une explication du dispositif et des consignes de tri alors que le spot testimonial rappelle les des bons gestes via des témoignages sur leur application quotidienne.





Exemple : proposition de spot pédagogique



Une petite fille raconte à Fanfan l'histoire d'une bouteille jettée dans une poubelle normale dont on entend plus parler du tout et l'histoire d'une bouteille jettée dans la benne qui rencontre une autre bouteille avec laquelle elle fut heureuse et eu beaucoup d'enfant. Fanfan reprend les explications...

72

La campagne Presse se fera sur différents magazines du type tout public ou orientés sur l'environnement. Le contenu des articles sera adapté en fonction du public visé.

L'actualité du SICTOM pourra y être intégrée. Un visuel devrait compléter les articles pour une communication synthétique pour des consignes faciles à assimiler.

Exemple : Visuel en A4

“ Moi, j'organise mon tri dès la maison ! ”

Josianne MontFort, 37 ans  
Ambassadrice de Morne à l'eau

PLASTIQUE  
METAL  
CONSERVES  
CARTON  
PAPIER

BOUTELLES  
POTS EN PLASTIQUE  
BOCAUX

Le tri sélectif, Au cœur de la vie

Si vous souhaitez recevoir chez vous un Guide de Tri, si vous constatez des dysfonctionnements ou si vous souhaitez que les Ambassadeurs du Tri (agents en charge de l'information sur le tri) interviennent dans votre quartier ou dans votre immeuble pour sensibiliser les habitants, contactez le SICTOM de la Guadeloupe

SICTOM  
GUADELOUPE

0590 217 000





Les campagnes radio (sous forme de spots audio répétés plusieurs fois par jour durant plusieurs semaines) auront pour objectif d'informer du lancement de la collecte sélective dans les communes.

En plus de cette communication média, d'autres supports d'information ou de promotion différents des outils conventionnels (guides de tri, mémo-tri) pourront être conçus et employés dans le cadre de la communication de proximité :

- affiches,
- film de 8 minutes,
- Modèles d'affiches « Ma commune trie ses emballages » 4x3 longue conservation à l'entrée des communes disposant de panneaux d'affichage (frais de fabrication pris en charge par les municipalités),
- outils promotionnels dont certains seront fabriqués à partir d'emballages recyclés (crayons, règles, stylos).

Enfin, une nouvelle stratégie de communication de proximité sera lancée autour des ambassadeurs de tri :

- Répartition des ambassadeurs de tri du SICTOM par secteurs géographiques (plus élargis que les territoires des communes);
- Recentrage des missions des ambassadeurs de tri autour du :
  - suivi de la collecte des BAV;
  - la participation aux grands évènements mis en place par le SICTOM;
  - opérations de sensibilisation et d'animations scolaires.

#### 5.1.4 - EXTENSION DE LA GESTION DES DECHETS DES ILES DU SUD

Le transfert des déchets des îles du sud va être étendu à l'île de la Désirade sur l'année 2012 avec le lancement de la construction d'un quai de transfert permettant de centraliser les déchets devant être acheminés par gros porteurs.

Ont été également validés en 2011 par délibération les projets suivants :

- Le plan de financement et le plan prévisionnel des dépenses pour la construction d'un quai de transfert à Terre-de-Bas :

- Les dépenses prévisionnelles associées sont les suivantes :

	Montant HT
Construction d'un quai de transfert	420 000
Maitrise d'œuvre	12 000
<b>Total HT</b>	<b>432 000</b>

- Le plan de financement prévisionnel afférent est défini comme-suit :

Financeurs	Montant HT	Part
FEDER (Europe)	86 400	20%
ADEME	345 600	80%
<b>Total HT</b>	<b>432 000</b>	<b>100%</b>





Dans le cadre de la construction du quai de transfert de Terre-de-Bas, un maître d'œuvre a été recruté : l'entreprise RHEA ENVIRONNEMENT.

- Le plan de financement des travaux de construction et d'équipement du quai de transfert à Marie-Galante. En effet, considérant que la Communauté de Communes de Marie-Galante est membre du SICTOM, la maîtrise d'ouvrage pour la construction du quai de transfert peut être assurée par le SICTOM de la Guadeloupe.

• Le bilan prévisionnel des dépenses est défini ci-après :

Dépenses	Montants HT	TVA	Montants TTC
<b>Maitrise d'œuvre</b>	<b>25 260,00</b>	<b>2 147,10</b>	<b>27 407,10</b>
<b>Coordonnateur SPS (Sécurité Protection de la Santé)</b>	<b>1 635,00</b>	<b>138,98</b>	<b>1 773,98</b>
<b>Fourniture de bennes</b>	<b>170 395,00</b>	<b>14 450,00</b>	<b>184 845,00</b>
<b>Travaux de construction quai provisoire de transfert des déchets</b>	<b>513 160,70</b>	<b>43 618,66</b>	<b>556 779,36</b>
- Quai modulaire	246 124,00	20 920,54	267 044,54
- Terrassement	50 683,50	4 308,10	54 991,60
- Voirie - ouvrages divers	127 676,70	10 852,52	138 529,22
- Réseaux humides	21 438,50	1 822,27	23 260,77
- Réseaux secs	29 542,00	2 511,07	32 053,07
- Espaces verts – clôture	37 696,00	3 204,16	40 900,16
<b>TOTAL</b>	<b>710 450,70</b>	<b>60 354,74</b>	<b>770 805,44</b>

• Le plan de financement pour la réalisation des travaux du quai de transfert de Marie-Galante est défini comme-suit :

Financeurs	Montants TTC	Part
FEDER (Europe)	154 161,09	20%
ADEME	616 644,35	80%
SICTOM	0,00	0%
<b>TOTAL</b>	<b>770 805,44</b>	<b>100%</b>

• Le plan d'investissement d'un chariot élévateur pour le transfert des déchets de Terre-de-Haut :

Financeurs	Montant HT	Part
FEDER (Europe)	8 000	20%
ADEME	32 000	80%
<b>Total HT</b>	<b>40 000</b>	<b>100%</b>

Certains projets seront achevés au cours de l'année 2012.





## 5.2 - UNE EVOLUTION NECESSAIRE DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES AU SICTOM DE LA GUADELOUPE

L'évolution de la contribution des communes est nécessaire à deux titres :

- La politique d'investissement du syndicat sur les prochaines années impactera à la hausse la contribution des communes membres qui participeront ainsi à la mise en place d'une installation de traitement moderne des déchets en Guadeloupe ;
- La volonté de mettre en place une contribution plus équitable et incitative entre les communes membres au regard des tonnages traités.

Eu égard aux tonnages déchets traités pour l'ensemble des communes en 2011, soit 179 191 tonnes, rapportés à la participation des communes, soit 7 303 350 €, on obtient une contribution moyenne voisine de 40,75 € par tonne de déchets traités.

SICTOM	Tonnage 2011	Population	Contribution 2011
CC de Marie Galante	4 742	11 872	322 353
Terre de bas	226	1 031	27 000
Terre de haut	1 570	1 831	50 058
Anse-Bertrand	1 047	4 676	127 224
Baie-Mahault	34 780	29 503	766 483
Goyave	3 848	7 745	206 847
Morne à l'eau	5 408	17 043	455 675
Petit Bourg	12 107	22 171	574 641
Petit Canal	3 576	8 177	222 561
Port Louis	2 974	5 451	147 582
Pointe à Pitre	13 457	17 216	470 016
Sainte Anne	13 262	23 457	623 565
Abymes	39 195	59 270	1 619 349
Gosier	24 699	26 895	734 211
Moule	10 521	21 347	580 863
Saint François	7 779	14 149	374 922
<b>Total</b>	<b>179 191</b>	<b>271 834</b>	<b>7 303 350</b>

SICTOM	Participation en €-tonne-habitant	Production de déchet en kg-
CC de Marie Galante	67,98	399
Terre de bas	119,28	220
Terre de haut	31,87	858
Anse-Bertrand	121,56	224
Baie-Mahault	22,04	1 179
Goyave	53,75	497
Morne à l'eau	84,27	317
Petit Bourg	47,48	546
Petit Canal	62,24	437
Port Louis	49,63	546
Pointe à Pitre	34,93	782
Sainte Anne	47,02	565
Abymes	41,31	661
Gosier	29,73	918
Moule	55,21	493
Saint François	48,19	550
<b>Moyenne</b>	<b>57,28</b>	<b>574</b>

Cette contribution ramenée à la tonne est porteuse d'inégalités puisque de grandes disparités existent entre les communes membres du SICTOM.



Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de réduction des déchets enfouis, le SICTOM envisage le passage à une contribution à la tonne. Ce mode de financement présente plusieurs avantages :

- Les contributions payées par les différentes communes refléteront de manière plus **équitable** la consommation réelle du service d'élimination des déchets ;
- **Harmonisation des modes de contribution du syndicat** puisque la TGAP refacturée aux communes membres est calculée en fonction du tonnage apporté par chacun dans le respect du principe pollueur-payeur ;
- Un tel mode de financement aura un **effet incitatif fort pour la mise en œuvre de programmes de réduction des déchets** (collecte sélective, sensibilisation etc...) puisqu'une commune aura tout intérêt à limiter sa production de déchets

**Le passage à une contribution à la tonne va permettre l'évolution vers une contribution solidaire, responsable et équitable.**

Dans ce contexte, un plan de convergence sur le passage à la tonne va être préconisé. En effet, afin de limiter les augmentations pour certaines communes, il est proposé de mettre en œuvre, sur une période transitoire (sur 5 années), une contribution mixte qui pourra être décomposée en :

- Un pourcentage de la contribution au prorata de la population de chacune des communes membres du syndicat ;
- Un pourcentage lié au tonnage apporté par chaque commune.

Une clef de répartition évolutive sur la période sur la période transitoire est à prévoir afin de limiter les impacts et d'opérer une transition progressive sur plusieurs années :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Participation à l'habitant</b>	100%	80%	60%	40%	20%	0%
<b>Participation au tonnage</b>	0%	20%	40%	60%	80%	100%

### 5.3 - VERS UN PLAN DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES DECHETS

La loi du 13 Juillet 2010 dite « Grenelle 2 » rend obligatoire la mise en œuvre d'un programme local de prévention par les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets à partir du 1er Janvier 2012. Le SICTOM en charge du traitement doit s'intégrer dans cette dynamique et mettre en place un programme d'actions en faveur de la réduction des déchets.

Cette programmation est d'autant plus utile et urgente que la plateforme multifilières est prévue pour traiter 140 000 tonnes d'ordures ménagères. Par ailleurs, la part de la TGAP dans les contributions des communes va continuer à augmenter (40 € la tonne en 2015).

En 2012, le plan qui sera mis en œuvre sera basé sur 3 axes prioritaires :

- La réduction des déchets des communes grosses productrices ;
- La valorisation des déchets verts et des encombrants dans des équipements de proximité ;
- L'extension du périmètre de la collecte sélective en BAV et la valorisation associée.





Les tableaux ci-après relatifs aux délibérations prises en 2011 permettent d'illustrer les projets qui seront conduits dès 2012 par le SICTOM

Dates	N°	Objets	Commentaires
11/03/2011	2011/03/01	Transformation du SICTOM en syndicat mixte de traitement des ordures ménagères de Guadeloupe	Le CA approuve la transformation du statut du SICTOM.
11/03/2011	2011/03/02	Adhésion de la région et du département au syndicat mixte de traitement des ordures ménagères de la Guadeloupe	Le CA décide de l'adhésion de la région et du département et donne mandat au Président de mettre en œuvre les procédures d'adhésion.
26/04/2011	2011/04/08	Autorisation de programme et des crédits de paiement pour la réhabilitation de la décharge de la Gabarre	Adoption du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement.
26/04/2011	2011/04/09	Autorisation de programme et des crédits de paiement pour la construction de deux quais de transfert	Adoption du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement.
26/04/2011	2011/04/14	Autorisation de paiement des prestations liées au transfert des déchets ménagers et assimilés de Terre-de-Haut vers la Guadeloupe continentale	Du fait des délais importants de la notification aux communes de la décision d'adhésion de Terre de Haut au SICTOM, le CA autorise la prise en charge des prestations liées au transfert des déchets ménagers et assimilés.
26/04/2011	2011/03/15	Dissolution du groupement de commandes pour la mise en place de la collecte sélective	<ul style="list-style-type: none"> <li>le CA annule la délibération du 26/10/2009</li> <li>le CA accepte que le SICTOM assure la collecte sélective en BAV pour l'ensemble des communes</li> </ul>
09/06/2011	2011/06/22	Autorisation à donner au président pour la signature d'un nouveau contrat pour l'action et la performance – barème E d'Eco Emballage	Le CA donne son autorisation pour ce nouveau contrat d'une durée de 6 ans.
09/06/2011	2011/06/23	Avenant à la convention de mandat relative à la mise en place d'un préfinancement pour la construction et l'équipement de quais de transfert sur le territoire du SICTOM	Le CA l'avenant pour permettre au SICTOM de demander à SEMSAMAR (maître d'ouvrage délégué) de préfinancer tout ou partie des dépenses.
09/06/2011	2011/06/24	Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale	Le CA approuve la proposition de création d'un syndicat unique couvrant l'ensemble du territoire et regroupant toutes les collectivités pour le traitement des déchets ménagers et assimilés.
23/06/2011	2011/06/31	Modification des statuts du SICTOM : extension du périmètre du syndicat	Adhésion de la Communauté de communes de Marie-Galante
1/08/2011	2011/08/34	Transfert au syndicat mixte de traitement des ordures ménagères de la Guadeloupe de la maîtrise d'ouvrage de la déchetterie et du quai de transfert de la Désirade	Le CA accepte la maîtrise d'ouvrage sur la réalisation de la déchetterie, du quai de transfert et la réhabilitation de la décharge et le transfert des contrats ou marchés déjà conclus par la commune

Dates	N°	Objets	Commentaires
01/08/2011	2011/08/35	Approbation du bilan prévisionnel des dépenses et du plan de financement pour l'acquisition d'un chariot élévateur pour le quai de transfert de Terre de Haut	Le CA approuve le plan de financement : le charriot élévateur sera financé à 100% par l'ADEME et des crédits FEDER.
01/08/2011	2011/08/36	Approbation du bilan prévisionnel des dépenses et du plan de financement pour les travaux relatifs à la construction d'une déchetterie et d'un quai de transfert à la Désirade	Le CA approuve le plan de financement : ces travaux seront financés à hauteur de 80% par des crédits FEDER. Les 20% restants seront pris en charge par le SICTOM.
01/08/2011	2011/08/37	Approbation du bilan prévisionnel des dépenses et du plan de financement – construction et équipement du quai de transfert à Terre de Bas	Le CA approuve le bilan prévisionnel des dépenses et le plan de financement : ces travaux seront financés à 100% par l'ADEME et des crédits FEDER.
01/08/2011	2011/08/38	Recrutement d'un maître d'œuvre pour la construction d'un quai de transfert à Terre de Bas + marché de maîtrise d'œuvre	Le CA approuve le marché de maîtrise d'œuvre, marché revenant à l'entreprise RHEA Environnement pour la construction du quai de transfert de Terre de Bas.
03/11/2011	2011/11/47	Approbation du plan prévisionnel des dépenses et du plan de financement - travaux pour la construction et l'équipement d'un quai de transfert à Marie-Galante	Le Ca approuve le plan de financement : ces travaux seront financés à 100% par l'ADEME et des crédits FEDER.
03/11/2011	2011/11/48	Fixation du tarif de réception des déchets industriels et commerciaux banals (DICB) et autres déchets non dangereux à la décharge intercommunale de la Gabarre	Le CA adopte les nouveaux tarifs.
15/12/2011	2011/12/54	Organisation d'un séminaire des élus, 2012-2017 : quels défis pour le SICTOM ?	Le CA accepte l'organisation du séminaire pour faire le point sur les réalisations et les projets à venir.
15/12/2011	2011/12/55	Prise en charge par le SICTOM du marché de transfert des ordures ménagères de la commune de Saint-François : du quai de transfert de Desvarieux vers la Gabarre	Le CA approuve la prise en charge du marché de transfert d'OM de Saint François.
15/12/2011	2011/12/56	Autorisation pour le renouvellement des contrats aidés « CUI-CAE »	Le CA approuve le renouvellement des contrats aidés, pour continuer les actions de sensibilisation des publics dans le cadre de la collecte sélective.





## CONCLUSION

Le SICTOM de la Guadeloupe a enregistré depuis trois ans, et singulièrement en 2011, des avancées notables dans le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Deux types d'actions ont été mises en œuvre par le syndicat :

- Des actions visant à une réduction des nuisances potentielles des déchets stockés (gaz, lixiviats, odeur, etc.) : réhabilitation de la décharge de la Gabarre, transfert des déchets des îles du Sud suite à la fermeture des décharges sur ces îles, amélioration des conditions d'exploitation du site de la Gabarre, mise en œuvre de la construction de la plateforme multifilières ;
- Des actions visant à la généralisation de la collecte sélective sur le territoire : extension du périmètre d'implantation des BAV.

Par ailleurs, l'intercommunalité des déchets semble bien engagée avec l'extension du périmètre en 2011 à deux nouvelles collectivités : Terre-de-Haut et la communauté de communes de Marie-Galante. L'essai sera sans doute transformé par la création d'un syndicat unique autour du SICTOM permettant ainsi une plus grande mutualisation des moyens et plus de cohérence dans la gestion des déchets en Guadeloupe.

Toutefois, le SICTOM ne doit pas se contenter des bons résultats enregistrés en 2011 et devra redoubler d'effort car la quantité de déchets produite sur son territoire est encore importante et trop de déchets valorisables sont encore enfouis. Une vraie politique de prévention et de réduction des déchets devra être mise en œuvre. De même, une refonte du mode de financement du syndicat devra être envisagée avec un passage progressif de la contribution à la tonne.

En outre, le choix d'installations de traitement de déchets modernes nécessitera un effort financier supplémentaire des communes, le niveau actuel des contributions devant être réajusté.

En 2012, l'audace, la pugnacité devront être au rendez-vous pour démarrer la construction de cet équipement performant de traitement des déchets que tout le monde attend, pour continuer le recyclage et la valorisation locale des déchets et contribuer ainsi durablement à la préservation de notre environnement.



## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Extension du SICTOM de la Guadeloupe entre 2010 et 2011.....	10
Figure 2 : Avancement des travaux de réhabilitation au 30 septembre 2011 (source : SICTOM) .....	12
Figure 3 : Organisation du territoire du SICTOM de la Guadeloupe (source: SICTOM, 2011).....	30
Figure 4 : implantation des trois sites de traitement (source: SICTOM, juillet 2007) .....	31
Figure 5 : Evolution des quantités de déchets enregistrées à la décharge de la Gabarre entre 2008 et 2011 (source: SICTOM, 2011).....	32
Figure 6 : Tonnages de déchets enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabarre entre 2008 et 2011 (source : SICTOM, 2011) .....	35
Figure 7 : Répartition des quantités de déchets enregistrés à la décharge de la Gabarre en fonction de leur provenance (SICTOM, 2011).....	36
Figure 8 : Répartition des types déchets par collectivités (source: SICTOM, 2011).....	42
Figure 9 : Principaux ratios des collectivités membres du SICTOM de la Guadeloupe (source: SICTOM, 2011).....	45
Figure 10 : Nombre d'enregistrements à la déchetterie de la Gabarre en 2011 par mois (source: SICTOM, 2011).....	50
Figure 11: Nombre d'enregistrements à la déchetterie de la Gabarre en 2011 par provenance des usagers (source : SICTOM, 2011).....	51
Figure 12 : Répartition des enregistrements suivant la provenance des usagers (source : SICTOM, 2011).....	52
Figure 13 : Quantités d'emballages en verre collectés dans les communes en 2010 et 2011 (source : ECODEC, 2011) .....	56
Figure 14 : Performance des communes en terme de collecte des emballages en verre en 2011 (source : SICTOM, 2011).....	56
Figure 15 : Quantités d'emballages en mélange collectés dans les communes en 2010 et 2011.....	58
Figure 16 : Performance des communes concernant leurs tonnages d'emballages en mélange collectés en 2011 (source : SICTOM, 2011).....	58
Figure 17 : Quantités DIB traités par Ecodec en 2011 dans le cadre de la convention (source : Ecodec , 2011).....	64
Figure 18 : évolution de la taxe générale sur les activités polluantes entre 2007 et 2012.....	71
Figure 19 : Contributions des communes membres du SICTOM et répartition entre la TGAP et la participation financière revenant à chacune pour la période 2008 à 2010 (source: SICTOM, 2011).....	74







Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de la Guadeloupe  
Résidence Enestine WEBBE RDC 1 Esc D - Tél.:05 90 91 10 72 - Fax : 05 90 68 97 70